

UNIVERSITE MOULoud MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DES SCIENCES DE GESTION ET
SCIENCES COMMERCIALES
DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES



Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences commerciales ;
Spécialité : Commerce et Finance Internationale

Thème

**Adhésion de la Chine à l'OMC et
son impact sur les échanges
commerciaux**

Réalisé par :

Messaoudene Amel

Sous la direction de :

M^r Ferrat Marzouk

Devant le jury composé de :

Président : M^r HADJ MOHAND.M

Rapporteur : M^r FERRAT.M

Examineurs : M^r BOUABBACHE.A

Date de soutenance : 24/12/2019

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DES SCIENCES DE GESTION ET
SCIENCES COMMERCIALES
DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES



Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences commerciales ;
Spécialité : Commerce et Finance Internationale

Thème

Adhésion de la Chine à l'OMC et
son impact sur les échanges
commerciaux

Réalisé par :

Messaoudene Amel

Sous la direction de :

M^r Ferrat Marzouk

Devant le jury composé de :

Président : M^r HADJ MOHAND.M

Rapporteur : M^r FERRAT.M

Examineurs : M^r BOUABBACHE.A

Date de soutenance : 24/12/2019

Remerciements

Je remercie avant tout le dieu de m'avoir donné le courage, la patience et la force de finir ce modeste travail.

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce au concours de plusieurs personnes à qui je voudrais témoigner toute ma gratitude.

Je voudrais tout d'abord adresser toute ma reconnaissance à mon promoteur Mr Ferrat Marzouk, professeur à l'université de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, pour sa patience, sa confiance et surtout ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Je remercie également toute l'équipe pédagogique de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou et les intervenants professionnels responsables de ma formation, pour avoir assuré la partie théorique de celle-ci.

Je remercie mes très chers parents Rabah et Lynda, pour leurs amours, leurs encouragements et leurs soutiens. Merci d'avoir toujours été là pour moi. Je vous dois toutes mes réussites dans la vie. Et Aucune dédicace ne saurait exprimer mon respect, mon amour éternel et ma considération pour tous les sacrifices consentis pour moi. Je remercie ma sœur Dyhia, et mon frère Mohand, pour leurs encouragements. Ma meilleure amie Tina pour sa présence, son soutien et sa loyale amitié qui signifie beaucoup pour moi, et surtout mon mari Abderrahim pour sa confiance en moi et son soutien inconditionnel.

Je remercie également mes grands-parents Kaci Arab et Ferrat Tassadite ainsi que tous mes oncles et tantes.

Enfin, je remercie ma belle-famille, mes amis et toutes les personnes qui ont toujours été là pour moi. Leurs soutiens inconditionnels et leurs encouragements ont été d'une grande aide.

À tous ces intervenants, je présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude.

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à toute ma famille mais spécialement :

à mon père **Messaoudene Rabah,**

à ma mère **Kaci Lynda,**

à ma sœur **Messaoudene Dyhia,**

à mon frère **Messaoudene Mohand,**

à mon mari **Aghanim Abderrahim,**

à ma meilleure amie **Hadjali Tinhinane,**

et à la mémoire de ma grand-mère **Messaoudene Djedjiga.**

Liste des abréviations

GATT: General Agreement on Tariffs and Trade

OMC : Organisation mondiale du commerce

OIC : Organisation international du commerce

FMI : fond monétaire international

NPF : nation la plus favorisé

BIRD : La Banque internationale pour la reconstruction et le développement

ADPIC : L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle au commerce

MEPC : Comité de la protection du milieu marin

AAUR : L'Accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round

AMF : Autorité des marchés financiers

ADPIC : Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

ONU : Organisation des nations Unies

AGCS : Accord général sur le commerce et les services

ACR : Arrêt cardio-respiratoire

ACPr : Les accords commerciaux préférentiels

ASEAN : Association des nations de l'Asie du Sud-Est

RCEP: Regional Comprehensive Economic Partnership

COMESA : Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

CAE : Contrat d'accompagnement dans l'emploi

SADC : Communauté de développement d'Afrique australe

UE : l'Union européenne

AELE : L'association européenne de libre-échange

ALENA : L'accord de libre-échange nord-américaine

APEC : La coopération économique Asie pacifique

MERCOSUR : (marché commun du sud)

CNC : Comité des négociations commerciales

AMNA : Elle s'applique aux négociations concernant l'accès aux marchés pour les produits non agricoles

ORD : Organe de règlement des différends

ZES : Zones économiques spéciales

IDI : Investissements directs internationaux

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

IDE : Investissement direct à l'étranger

AGTS : L'accord général sur le commerce des services

NPF : La nation la plus favorisée

PMA : Pays les moins développés

PIB : Produit intérieur brut

BRICS : Un acronyme anglais pour désigner un groupe de cinq pays qui se réunissent depuis 2011 en sommets annuels : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

Sommaire

Introduction générale.....	P1
Chapitre I : Le système commercial multilatéral.....	P4
Introduction.....	P4
1. Le commerce international	P4
2. Naissance de l'accord générale sur les tarifs douaniers et le commerce	P8
3. Le passage à l'OMC	P14
4. Les accords commerciaux régionaux.....	P26
Conclusion.....	P29
Chapitre II : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques	P30
Introduction.....	P30
1. Cycle de Doha.....	P30
2. Les facteurs contribuant à la propulsion de l'économie chinoise.....	P35
3. Les réformes économiques.....	P39
4. Le résultat des réformes.....	P43
Conclusion.....	P50
Chapitre III : L'adhésion de la Chine à l'OMC	P51
Introduction.....	P51
1. Procédure d'adhésion de la Chine à l'OMC.....	P51
2. Les réformes d'après adhésion.....	P60
3. Les conséquences de l'adhésion à l'OMC sur la Chine.....	P62
4. L'impact de l'adhésion de la Chine à l'OMC sur le reste du monde.....	P69
Conclusion.....	P82
Conclusion générale.....	P83

Introduction générale

Introduction générale

Le monde a connu, au XIX^e siècle, une période assez comparable d'ouverture des économies et de croissance rapide des échanges mondiaux. Les développements théoriques de cette époque ont d'ailleurs profondément marqué le raisonnement en économie internationale.

L'avantage comparatif de David Ricardo figure au cœur de ces développements, explique que, dans un contexte de libre-échange, chaque pays a intérêt à se spécialiser dans la production pour laquelle il dispose de la productivité (ou du coût) la plus forte en sa faveur, ou la plus faible en sa défaveur, comparativement à ses partenaires.

Depuis 1945, l'essor du commerce international et du libre-échange est favorisé par la signature d'accords et de traités poussant surtout à la réduction des obstacles douaniers, une réduction qui porte, dans un premier temps, sur les marchandises. En 1947, 23 pays, représentant plus de 80% du commerce international, signent à Genève l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT). Il existe des institutions internationales qui ont pour mission de gérer le commerce mondial, parmi ces institutions on trouve l'OMC qui a été créée en 1995 en succédant à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) avec presque le même objectif, qui est de favoriser le développement du commerce international en organisant une ouverture progressive et négociée des marchés nationaux via la réduction des droits de douane et autres obstacles à la circulation des biens et services.

Plus de quatorze ans que la Chine a fait savoir au monde qu'elle désirait rejoindre le GATT. Le processus de cette intégration n'a pourtant véritablement pris son essor qu'en avril 1999, lorsque, pour franchir l'obstacle politique incontournable d'un accord bilatéral avec les États-Unis, le premier ministre chinois Zhu Rongji relança des négociations qui s'enlisaient. Il annonce que son pays était prêt aux plus grandes accessions pour accéder à l'organisation mondiale du commerce (OMC). Les percés remarquables réalisées depuis dans le périlleux parcours de négociation de la Chine laissent présager une adhésion imminente à l'OMC.

L'approche de cette adhésion est loin de passer inaperçue en Chine. En effet, les enjeux sont à la fois multiples et considérables. Il s'agit non seulement de la participation à une organisation de commerce international, mais principalement de la décision d'orienter quasi irrévocablement la Chine dans son évolution politico-économique pour les années à venir, et par conséquent de l'exposer à une nouvelle vague de réformes dont les impacts sociaux risquent

d'être importants. A des degrés divers, tous les pans de la société chinoise devraient ressentir les effets de cette adhésion.

✓ **Problématique de recherche**

Face à l'ampleur des problématiques que l'adhésion de la chine à l'OMC génère, l'ambition de ce mémoire est de démontrer **l'impact de l'adhésion de la chine à l'organisation mondiale du commerce (OMC) sur son économie et sur le reste du monde.**

A partir de cette problématique, d'autres questions en découlent à s'avoir :

- Comment s'est effectué le passage du GATT à l'OMC ?
- Quelles sont les réformes de la chine avant l'adhésion et leurs résultats ?
- Quelles sont les conséquences de l'adhésion de la chine à l'OMC sur son l'économie et sur le reste du monde?

✓ **Objet et intérêt du sujet**

L'adhésion de la chine à l'organisation mondiale du commerce (OMC) est un sujet important qui retrace les concepts de base de l'économe international et la régulation des échanges extérieurs par l'organisation mondial du commerce,

Le but de notre mémoire est de parler sur la place de La chine dans le commerce international, et sa relation avec les autres pays du monde.

✓ **Méthodologie de travail**

Dans un premier temps on a commencé d'un point de vue général expliquant les concepts de base de notre sujet, par la suite il était nécessaire d'une étude bibliographique pour mieux comprendre ce dernier, et enfin une présentation des résultats. Et pour mener à bien notre travail, des sites internet, des thèses, des ouvrages et des revues scientifique économiques sur des sujets proches à notre thème ont été une source riche d'informations.

✓ **Structure du mémoire**

Nous présentons dans le premier chapitre le passage du GATT a L'organisation mondiale du commerce, avec une définition du commerce mondial, une présentation de l'accord générale sur les tarifs douaniers et le commerce ; son historique, principes et évolutions. Le

passage à l'OMC et une présentation détaillée de cette dernière, son objectif, fonction et règles. Et enfin une présentation des accords commerciaux régionaux. Dans le deuxième chapitre, nous exposons quelques Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques avec une explication du Cycle de Doha, une présentation des facteurs contribuant à la propulsion de l'économie chinoise. Un aperçu des « vagues » de réforme en Chine avant l'adhésion à l'OMC, et leurs résultats. Dans le troisième et dernier chapitre nous expliquant Le processus d'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) avec les Procédure utilisée, les réformes d'après adhésion, et une brève présentation de L'émergence de l'économie chinoise. Mais en se base essentiellement sur L'impact de l'adhésion de la chine à l'OMC sur l'économie chinoise et sur le reste du monde.

Chapitre 1

Introduction

L'ouverture des économies sur le marché mondial est initiée en 1947, année de création de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), un outil puissant pour promouvoir la croissance économique internationale. La libéralisation des échanges par la voie de la négociation collective multilatérale a fait l'objet de huit cycles de négociations commerciales sous l'égide du GATT. L'acte final du dernier de ces huit cycles dit « cycle d'Uruguay » a donné naissance en 1995 à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui a poursuivi la libéralisation multilatérale des échanges en affirmant la volonté des pays membres à aboutir à un commerce sans obstacles.

L'objectif de ce chapitre est de faire un aperçu sur le commerce international et revenir sur l'histoire de la création de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), en passant par les principes et les limites de ce dernier puis sur la naissance de l'organisation mondiale du commerce (OMC), étudier sa structure et ses fonctions dans le but de saisir la trajectoire de la régulation du commerce international.

Section 01 : Le développement et l'importance du commerce mondial

1.1 Le commerce international

La mondialisation de l'économie traduit l'importance primordiale qui a été prise par le commerce international. Le commerce international comprend les échanges de marchandises, mais aussi de biens immatériels, les mouvements de capitaux et l'internationalisation des activités de services.

Le développement du commerce international a connu une première phase d'expansion après la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Il se traduisait en particulier par le développement des ventes internationales de marchandises, que ce soit les matières premières, les produits manufacturés ou les produits agricoles. Il s'est traduit aussi par des ventes d'usines, des contrats de construction d'infrastructures et des opérations immobilières internationales. L'internationalisation de la production, avec la délocalisation et les implantations sur les marchés étrangers non seulement par la distribution mais par l'implantation industrielle, se traduisaient par le développement des investissements directs¹.

¹ <https://www.etudier.com/dissertations/Developpement-Du-Commerce-International-Favorable-a/29368.html>

A partir des années soixante-dix, au fur et à mesure de l'importance de plus en plus grande des services dans les économies, le commerce international s'est étendu de façon marquée aux échanges de services. La mondialisation de la production se traduit par ailleurs par un développement marqué des transports internationaux, et en particulier des transports maritimes et aériens, mais aussi des transports terrestres.

Le développement du commerce international a été à la fois une conséquence de développement du libre-échange permettant les échanges mondiaux et une incitation aux diminutions des barrières protectionnistes et des obstacles. Les accords bilatéraux puis les négociations à l'échelle régionale et mondiale ont conduit à une globalisation de l'économie mondiale. Les développements techniques en matière de communication et de télécommunications sont un facteur important dans cette internationalisation des échanges de biens et services.

La mondialisation des échanges conduit au développement de règles à une échelle régionale et mondiale. Il en est ainsi en particulier des règles des diverses unions régionales, et au premier plan des règles de l'Union Européenne. Il s'agit aussi des règles à un niveau global, règles du GATT, règles de l'OMC.

Les échanges internationaux se développent par ailleurs dans le cadre de pratiques transnationales. Comme les échanges avant la naissance des nations, dans un cadre mondial est utilisé ce que certains désignent sous le vocable de "l'ex Mercator". Des efforts d'uniformisation des lois ont été faits, des conventions internationales ont été conclus, et en particulier concernant les ventes internationales de marchandises ainsi que la recherche de principes communs, tels les principes Uni droit.

La diversité juridique se maintient cependant, et le commerce international continue à reposer sur des règles d'origine nationales, exigeant ainsi de résoudre des questions de conflits de lois et de conflits de juridictions. Les règles nationales fixent généralement des règles spécifiques pour le contrat international qui est au cœur de la régulation du commerce international.

Dans le règlement des litiges résultant du commerce international s'est développé l'arbitrage international mais le recours au juge étatique dans le règlement des litiges reste souvent nécessaire, sinon désiré.

1.2 Libre échange versus protectionnisme

Le débat sur le commerce international est structuré dès son origine sur un discours de libre-échange et une politique de protectionnisme plus ou moins avouée :

1.2.1 Libre échange

C'est grâce au libre-échange que le commerce international a pu se développer assurant ainsi la prospérité économique de chacune des nations y participant.

Doctrine économique prônant la liberté de circulation de tous les biens économiques entre les pays, il s'est imposé après la seconde guerre mondiale, les économistes classiques (Adam Smith et Davide Ricardo) ont été les premiers à montrer dès la fin du XVIIIème siècle les bienfaits du libre-échange. Selon eux tous les pays sont gagnants à s'insérer dans les échanges internationaux qui sont sources de gain de productivité et donc de croissance et de développement. La spécialisation accroît la production de biens ou de services, ce qui permet de bénéficier d'économies d'échelle favorisant une plus grande compétitivité. L'échange accroît le choix des consommateurs. Sans échanges internationaux les consommateurs n'auraient pas accès à un certain nombre de produits².

L'échange international accroît la compétitivité des producteurs. Il leur permet l'accès à d'autres

Marchés suite à l'abaissement des barrières douaniers et des couts du transport, cette hausse de la taille des marches leur permet de vendre plus de biens et de produire plus. Dans un certain nombre de secteurs la hausse de la production induite des économies d'échelle : elle entraîne une baisse des couts de production. Ces économies d'échelle permettent la baisse des prix des produits et l'élévation du pouvoir d'achat des consommateurs. Il existerait donc un cercle vertueux entre commerce international et croissance économique. la hausse de la concurrence internationale réduit les prix ce qui est bénéfique pour le consommateur, cette hausse de la productivité stimule l'investissement, l'innovation et permet d'accroître³.

Des études et travaux empiriques ont démontré une relation très forte entre la libéralisation des échanges et la croissance économique. Ces études viennent consolider la position des institutions financières internationales (le fond monétaire et la banque mondial) qui défendent ce postulat depuis la création du GATT.

1.2.2 Le Protectionnisme

Le protectionnisme est à la fois une doctrine selon laquelle il est nécessaire de protéger la production nationale contre la concurrence étrangère, et une politique des

²http://www.memoireonline.com/01/13/6653/m_LAlgerie--l-ombre-de-l-OMC0.html

³ Guillaumont politiques d'ouvertures et croissance économique, les effets de la croissance et de l'instabilité des exportations, revue d'économie de développement pp 91-114, 1994.

échanges internationaux qui instaure des mesures tarifaires ou réglementaires destinées à limiter les importations. Autrement, le protectionnisme désigne la politique et les pratiques d'un Etat qui intervient dans l'économie, afin de défendre ses intérêts et ceux de ses entreprises, face à la concurrence étrangère, et de maintenir ou développer ses propres forces de production⁴.

Le protectionnisme peut se mettre en place sur un ou plusieurs secteurs particuliers de l'économie. Ainsi, les différentes mesures protectionnistes consistent à freiner les importations, en activant les barrières douanières, des normes contraignantes, et mêmes des démarches administratives renforcées. Tout en encourageant les exportations avec diverses subventions, l'incitation fiscale ou la dévaluation... Le protectionnisme privilégie les entreprises nationales dans les appels d'offres de marchés publics, et a pour but d'empêcher les investisseurs étrangers de prendre le contrôle d'entreprises nationales. Le protectionnisme a pour avantages, d'assurer une plus grande sécurité d'emploi dans certains domaines, d'assurer la stabilité des industries nationales, et de favoriser, dans certains cas, le développement économique de l'état qui le met en pratique. Mais, il n'est pas sans conséquence fâcheuse.

En effet, Il fait baisser la variété de produits de consommations, et peut même empêcher le pays d'acquérir son importance dans le monde du commerce, selon le principe des avantages comparatifs. Il empêche, ainsi, le pays de développer, au maximum, son potentiel de production. Par ailleurs, le protectionnisme s'oppose au libre-échange.

Les droits de douane et les quotas ont tous pour objectifs de rendre plus chers ou moins accessibles aux consommateurs nationaux les produits étrangers concurrents d'importation. Le droit de douane par exemple, augmente le prix du produit importé alors que le quota crée une situation de rareté qui aura finalement pour conséquence elle aussi d'augmenter le prix du produit importé, mais avec les différents accords internationaux (GATT, OMC) on assiste de plus en plus à une baisse des tarifs et autres mesures protectionnistes. Cependant, les mesures protectionnistes ne sont pour autant pas levées car on assiste dans le cadre de politiques industrielles a des allégements décharges qui sont de nature à réduire les couts moyens de production au entreprises national et accroitre ainsi au protectionnisme sont variées, elles peuvent être Liées à la volonté de protéger une industrie

⁴ <http://www.lanouvelletribune.info/economie/15938-le-protectionnisme-et-le-libre-echange> consulté le 13/03/2017

jeune ou une industrie vieillissante⁵.

Section 02 : Naissance de l'accord générale sur les tarifs douaniers et le commerce

2.1 Présentation du GATT

Le GATT est un accord commercial international conclu en 1947. Il énonce les règles et les obligations qui ont régi pendant près de cinquante ans le commerce des marchandises entre les "parties contractantes". De 1948 à 1994, avant la création de l'OMC, le GATT a constitué le cadre juridique régissant l'essentiel du commerce mondial⁶.

2.2 Historique du GATT

La négociation du GATT remonte aux années 1940. Elle faisait partie du projet d'après-guerre visant à reconstruire un système multilatéral de commerce mondial grâce à l'élimination de la discrimination, la réduction des droits de douane et le démantèlement des autres obstacles au commerce. L'objectif initial était de créer une Organisation internationale du commerce (l'OIC⁷), chargée du volet commercial de la coopération économique internationale, aux côtés des deux institutions de "Bretton Woods"⁸, la Banque mondiale⁹ et le Fonds monétaire international (FMI¹⁰).

Le projet comportait deux volets :

1. l'élaboration de la charte d'une Organisation internationale du commerce (l'OIC) ;
2. le lancement de négociations tarifaires sur une base multilatérale.

⁵Guillaumont politiques d'ouvertures et croissance économique, les effets de la croissance et de l'instabilité des exportations, revue d'économie de développement pp 91-114, 1994.

⁶<https://wtolarning.csod.com/client/wtolarning/default.aspx>

⁷**L'Organisation internationale du commerce ou OIC** : était une organisation internationale dépendante de l'Organisation des Nations unies prévue par la Charte de La Havane (mars 1948) dans le contexte de l'harmonisation des politiques commerciales internationales afin de constituer le troisième pilier de l'ordre économique mondial avec le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Le refus du Sénat américain de ratifier la Charte a conduit les États signataires à se rabattre sur les cycles de négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce afin de coordonner leurs politiques commerciales.

⁸**Bretton Woods** : sont des accords économiques ayant dessiné les grandes lignes du système financier international en 1944 après la seconde guerre mondiale. Leur objectif principal fut de mettre en place une organisation monétaire mondiale et de favoriser la reconstruction et le développement économique des pays touchés par la guerre.

⁹**Banque Mondiale** : créée le 27 décembre 1945 après signature de l'accord de Bretton Woods dans le but de financer la reconstruction des pays ravagés par la seconde guerre mondiale et d'encourager la croissance économique des pays en

¹⁰**FMI : Fonds Monétaire International**, créé en juillet 1944 afin d'encourager la coopération monétaire internationale, de veiller sur la stabilité financière, de faciliter le commerce international, d'œuvrer en faveur d'un emploi élevé et d'une croissance économique durable.

Cet accord cherche à stimuler le commerce international par la mise en place d'un cadre cohérent et transparent. Pour ce faire, il fallait d'une part, arriver à l'abolition des pratiques faussant la concurrence (dumping, subventions...), et d'autre part, parvenir à la réduction progressive des obstacles aux échanges (barrières tarifaires et non tarifaires).

Entré en vigueur en janvier 1948, cet accord avait pour objectif fondamental de stimuler le commerce international par la mise en place d'un cadre cohérent et transparent. Pour ce faire, il fallait d'une part, arriver à l'abolition des pratiques faussant la concurrence (dumping, subventions...), et d'autre part, parvenir à la réduction progressive des obstacles aux échanges (barrières tarifaires et non tarifaires).

Le GATT n'était pas censé être une organisation internationale, mais seulement un accord subsidiaire relevant de la charte de l'OIC. Mais l'OIC n'a pas vu le jour et le GATT est entré en vigueur au moyen d'un protocole provisoire qui a été signé le 30 octobre 1947 et qui a pris effet le 1er janvier 1948. Les pays signataires du Protocole étaient convenus d'appliquer les dispositions du GATT jusqu'à ce que l'OIC puisse se charger de l'administration de l'Accord. Ainsi, pendant 47 ans, le GATT a été une organisation internationale *de facto*, qui exerçait certaines des fonctions initialement assignées à l'OIC.

Le GATT a élaboré les règles du système commercial multilatéral au cours de plusieurs séries ou cycles – de négociations commerciales. Entre 1947 et 1994, les parties contractantes au GATT ont organisé huit cycles de négociations. Les premiers cycles ont porté principalement sur la réduction des droits de douane sur les marchandises, puis les négociations ont été élargies à d'autres domaines tels que les mesures antidumping et les obstacles non tarifaires. Le dernier cycle, généralement appelé "**Cycle d'Uruguay**", a duré de 1986 à 1994 et a conduit à la création de l'OMC en 1994. Le Cycle d'Uruguay a permis de réaliser la plus grande réforme du système commercial mondial depuis l'établissement du GATT. Depuis 1995, l'OMC joue le rôle d'une organisation internationale en charge des règles commerciales¹¹.

Afin de favoriser la reconstruction et le développement économique des pays ravagés par la 2^{ème} Guerre Mondiale et de remettre en ordre le système monétaire international, la conférence de Bretton Woods (1944) permit la création du FMI et de la Banque Mondiale. En complément de ces deux institutions, 23 pays signèrent à Genève un accord visant à relancer

¹¹ Krieger krynivkiannie : L'organisation mondial du commerce structures juridiques et politiques de négociation ; vuibert ; paris, mais 2005. P 29

le commerce international en abaissant les barrières douanières pour éviter ainsi de retomber dans le protectionnisme en vigueur avant la guerre. Cet accord aboutit à la naissance en 1947, de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (General Agreement on Tariffs and Trade), noté « GATT ».

De plus, notons que le GATT avait un caractère provisoire, il ne reposait que sur des parties contractantes, il n'était guère plus qu'un contrat, un texte juridique. Ces règles sont donc, naturellement, jugées insuffisantes. De plus, l'avènement de pays en développement signataires et contractants des accords du GATT, nécessitait un statut spécial et des arbitrages récurrents.

Les limites du GATT liées à son caractère provisoire ont donné naissance à l'Organisation Mondiale du Commerce « OMC » en 1994. L'OMC devient la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. L'OMC et les accords qui en découlent deviennent permanents. On parle de « pays membres » et non plus des parties contractantes.

2.3 Les principes du GATT

Le GATT visait à instaurer par convention « un code de bonne conduite libéral et multilatéral ».

Les principes du GATT sont les suivants¹² :

2.3.1 Réciprocité des réductions tarifaires

Les droits de douane sont des taxes sur la valeur, le poids ou le volume des produits prélevées à la frontière. Ils constituent la seule forme de protection que le GATT autorise car, contrairement à d'autres, elle laisse apparaître de manière transparente le "niveau de protection". Une certaine concurrence étrangère est encore possible dans la mesure où les produits nationaux sont obligés de rivaliser avec des produits importés qui ont franchi la barrière des droits de douane. En outre, l'Accord général indique clairement que ces droits doivent être appliqués sans discrimination (ils doivent respecter le principe NPF).

2.3.2 Elimination des restrictions quantitatives (contingents)

Les contingents sont des restrictions à l'importation ou à l'exportation portant sur le nombre, le volume ou la valeur des produits importés. Les restrictions à l'importation et à l'exportation sont prohibées par l'article XI du GATT, essentiellement parce qu'elles empêchent la concurrence et que leur administration est moins transparente que celle des

¹²http://www.ceim.uqam.ca/ecoledete/IMG/pdf/marceau_principes_juridiques.pdf consulté le 15/03/2017

droits de douane. Contrairement aux droits de douane, dont l'effet protecteur peut être atténué par des exportations à prix plus compétitifs, les contingents fixent des limites absolues pour les importations. L'attribution des contingents soulève également des questions, comme celle de savoir quel part du contingent doit être attribuée à quel pays et pour combien de temps. A cet égard, l'article XIII du GATT prévoit que, si des contingents sont appliqués, ils devraient l'être sans discrimination. Par ailleurs, si des droits de douane sont imposés, les consommateurs du pays importateur paient les produits importés plus cher.

2.3.3 Le principe de non-discrimination

Écartant tout protectionnisme, il institue une égalité de traitement entre les états.

- Clause de la nation la plus favorisée (NPF) :

Aux termes des accords de l'OMC, un pays ne doit pas faire de discrimination entre ses partenaires commerciaux. Conformément au principe NPF, tous avantages, faveurs, privilège ou immunités accordé par un membre à un produit originaire ou à destination de tous autre pays seront, immédiatement et sans condition, étendus aux produits similaires de tous les membres.

Le principe NPF est une pierre angulaire de l'OMC, il ne se limite pas aux droits de douane, il concerne les impositions de toute natures appliqués aux importations ou aux exportations.

Ce principe signifie donc que les membres s'engagent à respecter les conditions d'échanges sans discrimination ; aucun pays ne doit être traité moins favorablement qu'un autre.

- clause du traitement national :

Au titre de ce principe, les produits ou services importe sur le territoire d'un membre ne doivent pas subir un traitement moins favorable que celui réserve aux produits et services nationaux.

Ce principe d'égalité apporte que tous les produits, qu'ils soient locaux ou étrangers, devront subir le même sort fiscal.

2.3.4 Les mesures de sauvegarde

Visent à permettre aux pays importateurs d'imposer des contingents ou des droits dedouane pour limiter une augmentation soudaine des importations. L'article XIX de l'Accord général (et maintenant l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes) autorise un Membre à prendre des mesures protectionnistes, à relever un droit ou à imposer un contingent, pendant une

période limitée et moyennant compensation dans certaines circonstances, en cas de brusque augmentation des importations (loyales) causant ou menaçant de causer un dommage grave à une branche de production nationale. Dans le cadre de l'OMC, il existe aussi la possibilité de recourir à des mesures de sauvegarde spécifiques, notamment pour le commerce des produits textiles et agricoles.

2.3.5 Les mesures antidumping

C'est-à-dire des mesures contre les importations d'un produit dont le prix est inférieur à la "valeur normale" (généralement, le prix du produit sur le marché intérieur du pays exportateur ou, sinon, le prix sur le marché d'un pays tiers ou le coût total de production dudit produit exporté), si cette importation cause un dommage à une branche de production nationale du pays importateur. Il convient de noter que le GATT ne s'intéresse pas aux pratiques des entreprises privées en matière de fixation des prix et ne condamne pas le dumping en tant que tel. Il autorise seulement le pays importateur à se protéger en imposant à la frontière une surtaxe qui couvre la marge de dumping si un dommage est causé à une branche de production nationale qui fabrique des produits similaires aux importations faisant l'objet du dumping.

2.3.6 Les Règles sur la Concurrence Déloyale

L'article VI du GATT et l'Accord OMC sur les subventions prévoient que des droits compensateurs (surtaxes à la frontière) peuvent être imposés pour compenser les effets de certaines subventions accordées par un gouvernement si ces subventions causent un dommage à la branche de production nationale de produits similaires.

2.4 L'évolution du système du GATT à travers les rounds

La mission du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade), créé en 1948, était non seulement de définir les règles du jeu du commerce mondial mais également d'abriter les négociations commerciales entre pays membres en vue de promouvoir la libéralisation des échanges. Avant l'actuel cycle de négociation multilatérale (round), dit de Doha, huit se sont succédé, chaque fois plus longs et englobant davantage de questions. En effet, Ils reflètent également l'état d'esprit de la communauté internationale vis-à-vis du commerce international.

D'une manière générale, on peut dire que les négociations commerciales multilatérales du GATT ont toutes porté sur l'abaissement des droits de douane des produits manufacturés : c'est ce qu'on appelle le domaine tarifaire. Cependant, si les premières négociations n'ont

Chapitre 1 Le passage du GATT à l'organisation mondiale du commerce (OMC)

porté que sur le domaine tarifaire, à partir du Kennedy round, de novembre 1963 à mai 1967, les négociations vont commencer à porter aussi sur le domaine non tarifaire, c'est –à-dire qu'elles ne vont plus concerner seulement les droits de douane, mais s'attaquent aussi aux autres obstacles au commerce. Un code antidumping est adopté. Lors du Tokyo round, de septembre 1973 à novembre 1979, plusieurs autres codes sont également adoptés (sur les subventions, sur la valeur en douane, sur les marchés publics, sur les normes et sur les licences d'importation, sur l'industrie aéronautique civile, alors que le code antidumping est révisé). Dans Le même temps, une modification du système juridique du Gatt est entamée avec notamment l'application d'un système préférentiel et différentiel à l'égard des pays en développement¹³.

Tableau N°1 : Les cycles de négociations commerciales multilatérales de GATT de 1947 à 1994

Genève	Octobre 1947	23 pays participants	104 accord de réduction des droits de douane
Annecy	avril-aout 1949	33 pays participants	147 accords de réduction des droits de douane
Torquay	septembre 1950- avril 1951	34 pays participants	réduction de droits de douane de 25% par rapport au niveau de 1948
Genève	janvier- mai 1962	22 pays participants	environ 60 nouvelles concessions tarifaires
Dillon	septembre 1960- juillet 1962	35 pays participants	49 accords bilatéraux, notamment entre C,E,E et partenaires
Kennedy	mai 1964-juin 1967	48 pays participants	mesures anti-dumping , réduction des droits de douane de 35%
Tokyo	septembre 1973- avril 1979	99 pays participants	mesures non tarifaires et réduction de protections tarifaires
Uruguay	septembre 1986- avril 1994	15 pays participants	mesures non tarifaires, agriculture, services, droit de propriété intellectuelle, préférences commerciales pour les pays en développement, création de l'OMC

Source : Organisation Mondiale du Commerce, www.wto.org consulté le 15/03/2017

¹³L'OMC et les négociations commerciales multilatérales Jean-Marc Siroën Éditeur : De Boeck Supérieur p7 consulté le 15/03/2017

2.5 Succès et limites du GATT

Le GATT a conduit une profonde libéralisation des échanges internationaux entretenant une expansion rapide du commerce international, souvent supérieure à la croissance de la production enregistrée pendant les trente glorieuses. Néanmoins, il souffrait de plusieurs lacunes qui le rendaient inapte à relever les défis de la crise des années 70 et la mondialisation naissante des années 80. A ses faiblesses constitutives (faible représentativité, caractère provisoire de sa structure, couverture limitée au seul commerce des marchandises,) se sont ajoutés plusieurs dérives (de la clause NPF débouchant sur des phénomènes de passagers clandestin, l'exclusion de l'agriculture du fait de la dérogation américain de 1955, la mise en parenthèse du commerce des produits textiles avec la conclusions des accords sur les filés de coton débouchant sur l'Accord Multifibres de 1974 reconduit jusqu'en 2004) dans un climat de crise économique où les Etats ont eu recours à des mesures protectionnistes de plus en plus opaques¹⁴.

Il est apparu également que les réalités du commerce mondial s'étaient profondément modifiées par rapport aux années 40. Les échanges mondiaux étaient devenus beaucoup plus complexes. La globalisation de l'économie mondiale progressait, le commerce des services qui n'était pas couvert par les règles du GATT commençait à présenter un intérêt majeur pour un nombre croissant de pays et les investissements internationaux s'étaient accrus. Même la structure institutionnelle du GATT est devenue insuffisante et les échappatoires offertes par son système de règlement des différends étaient devenues une source de préoccupations.

Toutes ces raisons ont fini par convaincre les membres du GATT de la nécessité de tenter de renforcer et d'élargir le système commercial multilatéral. Cette tentative a débouché sur le Cycle d'Uruguay, la déclaration de Marrakech et la création de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Section 03 : Le passage à l'OMC

Après sept ans et demi de tractations, Uruguay round a finalement abouti à la création de cette organisation avortée en 1947. Sous l'appellation de l'organisation mondiale du commerce et non organisation internationale du commerce, 123 membres de l'époque s'étaient mis d'accord pour signer le 15septembre1994 au Maroc précisément à Marrakech et sa

¹⁴ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/File/332403> consulté le 17/03/2017.

création qui officiellement démarra à partir du 1janvier1995.

3.1 L'organisation mondiale du commerce

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est la seule organisation internationale qui s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays. Au cœur de l'Organisation se trouvent les Accords de l'OMC, négociés et signés par la majeure partie des puissances commerciales du monde et ratifiés par leurs parlements. Sa principale fonction est de favoriser autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges.

3.1.1 L'OMC, une institution internationale

L'OMC succède au GATT et marque un nouveau pas vers la régulation du commerce international, qui fait désormais l'objet d'une réglementation et n'est plus issue du seul résultat d'accords entre pays

Entrée en vigueur en janvier 1995, à l'issue des négociations des cycles d'Uruguay et de Marrakech, pour constituer l'un des trios piliers de la mondialisation aux côtés du fonds monétaire international et la banque mondiale pour la reconstruction et l'urbanisme.

L'OMC s'impose en tant qu'organisation internationale régissant le commerce et disposant d'un pouvoir de sanction en matière de droit commercial international. Les accords conclus au sein de l'OMC constituent donc les règles juridiques de base pour le commerce international et la politique commerciale.

Si le cycle final du GATT (l'Uruguay Round) a pu inclure de nouveaux domaines de compétences tels que les services, la propriété intellectuelle, le textile et l'agriculture, la poursuite de l'élargissement à tous les domaines d'activité par l'OMC apparaît comme la conséquence logique de l'évolution de l'économie mondiale.

3.1.1.1 Structure organisationnelle de l'OMC

L'OMC est une organisation conduite par ses Membres. Ceux-ci ont doté l'Organisation d'une structure opérationnelle qui leur permet de surveiller la mise en œuvre de l'Accord sur l'OMC et l'évolution de l'Organisation. Tous les Membres de l'OMC peuvent participer à tous les conseils, comités et organes, à l'exception de l'Organe d'appel, aux groupes spéciaux chargés du règlement des différends, à l'Organe de supervision des textiles et aux comités plurilatéraux. Le Secrétariat de l'OMC est composée de fonctionnaires internationaux et sa principale tâche est de fournir un soutien technique aux divers conseils et

comité.

3.1.2 L'objectif de l'OMC

- La libéralisation graduelle du commerce par le biais des négociations multilatérales.
- La réalisation du développement économique des pays membres et l'encouragement de l'esprit compétitive équitable, qui offre un traitement favorable au pays en voie de développement.
- La suprématie de la loi dans les relations commerciales internationales, et la mise en place des mécanismes adaptés aux Principes de confiance et de transparence.
- La mise en place des mécanismes efficaces pour le règlement des différends entre les membres.
- La consolidation du principe de traitement national et la non-discrimination entre les investisseurs nationaux et étrangers pour faciliter le mouvement des capitaux.
- La création d'un mécanisme efficace pour régler les différends entre les membres.
- La consolidation du principe du traitement national et la non-discrimination entre investisseurs nationaux et étrangers, pour encourager les investissements et le mouvement des capitaux.
- La coopération avec la banque mondiale et la prise en charge des résultants du cycles d'Uruguay qui portent sur le commerce des marchandises, le commerce des services, les droits de la propriété intellectuelle, les critères d'investissement relatives au commerce et à l'agriculture ainsi que les diverses mesures de subventionnement et de compensation.

3.1.3 Les fonctions de l'OMC

- **Administration des accords de l'OMC**

Les Accords de l'OMC énoncent les règles juridiques de base du commerce international et les codes de conduite des Membres de l'OMC. La fonction première de l'OMC est donc de faciliter la mise en œuvre, l'administration et le fonctionnement des accords et de favoriser la réalisation de leurs objectifs.

- Enceinte pour les négociations

L'OMC est une enceinte institutionnelle permanente pour les négociations et la coopération multilatérales entre ses Membres dans le domaine des politiques commerciales. Bien qu'elle soit expressément chargée de servir d'enceinte pour les négociations sur les questions visées

par les Accords de l'OMC, les négociations menées sous les auspices de l'OMC peuvent être étendues à de "nouvelles questions" auxquelles doivent s'appliquer les dispositions des Accords.

- **Règlements des différends commerciaux**

L'OMC sert aussi de cadre au règlement des différends commerciaux entre ses Membres, conformément aux disciplines et procédures énoncées dans le Mémoire d'accord sur le règlement des différends (le "Mémoire d'accord", qui figure à l'Annexe 2 de l'Accord instituant l'OMC).

Un différend survient lorsqu'un pays Membre estime qu'un autre Membre agit d'une manière qui est incompatible avec ses engagements dans le cadre de l'OMC et considère qu'un avantage résultant pour lui, directement ou indirectement, des Accords de l'OMC se trouve compromis par des mesures prises par cet autre Membre. Lorsque les Membres ne peuvent pas trouver une solution mutuellement convenue à un différend au titre de l'un des Accords visés, ils peuvent avoir recours au mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

- **Surveillances des politiques commerciales nationales**

Cette fonction souligne le rôle de l'OMC dans le mécanisme pour la transparence élaboré par les Membres au cours du Cycle d'Uruguay. Tous les Membres de l'OMC font l'objet d'un examen dans le cadre du Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) et la fréquence de ces examens varie en fonction de la part du commerce mondial détenue par chaque pays. La surveillance régulière des politiques commerciales nationales dans le cadre du MEPC est un moyen d'encourager la transparence aux niveaux national et multilatéral.

L'examen est effectué par l'Organe d'examen des politiques commerciales, qui est en fait le Conseil général de l'OMC – composé de tous les membres – agissant selon des règles et procédures spéciales. Les examens sont donc essentiellement des évaluations par les pairs.

- **Coordinations avec les organisations internationales pertinentes**

Cette fonction indique que le "**mandat sur la cohérence**" est l'un des objectifs de l'OMC. La coopération avec le FMI et la Banque mondiale et avec les institutions qui leur sont affiliées est essentielle car c'est un important facteur dont les Membres de l'OMC doivent

tenir compte lorsqu'ils engagent des négociations pour élaborer un cadre réglementaire international concernant la politique économique. La coopération avec d'autres organisations internationales devrait permettre à l'OMC de rendre "plus cohérente l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial".

L'article V de l'Accord instituant l'OMC prévoit aussi l'établissement d'"une coopération efficace avec les autres organisations intergouvernementales qui ont des fonctions en rapport avec celles de l'OMC" et la possibilité pour l'OMC de consulter "les organisations non gouvernementales s'occupant de questions en rapport avec celles dont [elle] traite" et de coopérer avec ces organisations.

- **Assistance technique**

Dans la Déclaration ministérielle de Doha adoptée en novembre 2001, les Membres ont confirmé que la coopération technique et le renforcement des capacités étaient des éléments centraux de la dimension développement du système commercial multilatéral. Ainsi, ils ont donné pour instruction au Secrétariat de l'OMC, en coordination avec les autres organismes pertinents, d'appuyer les efforts faits sur le plan national pour intégrer le commerce dans les plans nationaux de développement économique et les stratégies de réduction de la pauvreté. La fourniture de l'assistance technique par l'OMC doit être conçue pour aider les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition à faible revenu à s'ajuster aux règles et disciplines de l'OMC, à mettre en œuvre leurs obligations et à exercer leurs droits en tant que Membres, y compris en exploitant les avantages d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles.

3.1.4 Les règles de l'OMC

3.1.4.1 Les droits de douane

Les droits de douane, aussi appelés "tarifs", sont l'obstacle le plus courant et le plus répandu à l'accès aux marchés pour les marchandises. Un droit de douane est une imposition sous la forme d'une taxe perçue à l'importation. Des droits de douane peuvent aussi être imposés à l'exportation.

Les droits de douane confèrent un avantage en matière de prix aux produits locaux similaires et accroissent les recettes publiques, l'accès aux marchés étant subordonné au paiement de ces droits. En outre, ils peuvent être utilisés pour favoriser l'affectation rationnelle de ressources en devises limitées.

La plupart des réductions tarifaires consenties par les pays développés étaient échelonnées sur cinq ans à compter du 1er janvier 1995. Il en résulte un abaissement de 40 pour cent des droits perçus par ces pays sur les produits industriels, qui passeront de 6,3 pour cent en moyenne à 3,8 pour cent. La valeur des produits industriels importés admis en franchise dans les pays développés augmentera sensiblement en passant de 20 pour cent à 44 pour cent. Il y aura aussi moins de produits assujettis à des taux de droit élevés. Le pourcentage des produits importés par les pays développés en provenance de toutes les sources sur lesquels les droits exigibles sont supérieurs à 15 pour cent diminuera pour passer de 7 pour cent à 5 pour cent. Le pourcentage des produits exportés par les pays en développement qui sont passibles de droits supérieurs à 15 pour cent dans les pays industrialisés passera de 9 pour cent à 5 pour cent. Les résultats du Cycle d'Uruguay ont été améliorés. Le 26 mars 1997, 40 pays représentant plus de 92 pour cent du commerce mondial des produits des technologies de l'information sont convenus de supprimer d'ici l'an 2000 (2005 dans un petit nombre de cas) les droits d'entrée et autres impositions perçus sur ces produits. Comme dans le cas des autres engagements tarifaires, chaque pays participant applique de la même manière ses engagements aux exportations en provenance de tous les membres de l'OMC (c'est-à-dire conformément à la clause de la nation la plus favorisée), même dans le cas des membres n'ayant pas pris d'engagements.

3.1.4.2 L'Accord sur l'agriculture

L'Accord sur l'agriculture de l'Uruguay Round (l'AAUR) a permis de soumettre le commerce des produits agricoles à un régime fondé sur des règles multilatérales, par l'entremise d'engagements exécutoires concernant la réduction des mesures de soutien et de protection du commerce agricole. Sa mise en œuvre est répartie sur une période de six ans, soit de 1995 à 2000, pour les pays développés, et de dix ans, jusqu'en 2004, pour les pays en voie de développement.

L'objectif de l'Accord sur l'agriculture était, d'une part, de libéraliser les échanges agricoles en limitant les mesures de politique agricole qui interfèrent avec le libre jeu du marché, à savoir la protection aux frontières et le soutien à la production et à l'exportation. Il était, d'autre part, de définir un cadre de règles et de disciplines pour les politiques agricoles.

L'Accord sur l'agriculture vise à réformer le commerce dans ce secteur et à renforcer le rôle du marché dans l'orientation des politiques appliquées, ce qui améliorerait la prévisibilité et la sécurité pour les pays importateurs comme pour les pays exportateurs. L'accord

permet bien aux gouvernements d'aider leur secteur rural, mais de préférence par des mesures qui faussent le moins les échanges.

Il ménage aussi une certaine souplesse dans la mise en œuvre des engagements. Les pays en développement ne sont pas tenus de réduire autant que les pays développés leurs subventions ou leurs droits de douane et bénéficient d'un délai supplémentaire pour s'acquitter de leurs obligations. Les pays les moins avancés ne sont pas du tout tenus de le faire. Des dispositions spéciales portent sur les intérêts des pays qui doivent importer les produits alimentaires dont ils ont besoin et sur les préoccupations des pays les moins avancés. L'accord contient une clause "de paix" qui vise à diminuer le risque de différends ou de contestations concernant des subventions agricoles pendant une période de neuf ans, jusqu'à la fin de 2003.

3.1.4.3 Propriété intellectuelle

L'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), négocié au cours du Cycle d'Uruguay, qui s'est tenu de 1986 à 1994, a introduit pour la première fois des règles relatives à la propriété intellectuelle dans le système commercial multilatéral.

L'Accord de l'OMC sur la propriété intellectuelle peut être assimilé à un ensemble de règles régissant le commerce et l'investissement dans le domaine des idées et de la créativité. Ces règles prévoient les modalités selon lesquelles le droit d'auteur, les brevets, les marques, les indications géographiques utilisées pour identifier des produits, les dessins et modèles industriels, les schémas de configuration des circuits intégrés et les renseignements non divulgués tels que les secrets commerciaux en d'autres termes la "propriété intellectuelle" devraient être protégés lorsqu'il y a échange commerciaux.

3.1.4.4 L'accord sur les Textiles

Les textiles et les vêtements n'étaient pas soumis durant la période antérieure à 1962 au régime du GATT, ils étaient régis par des dispositions spéciales. C'est à la demande des pays en développement que les textiles et les vêtements ont intégrés au régime du GATT. Comme l'agriculture, les textiles étaient l'un des sujets de négociation les plus ardues, à l'OMC comme dans l'ancien système du GATT. Ils ont aujourd'hui achevé une phase de changement fondamental échelonné sur dix ans suivant un calendrier convenu lors du Cycle d'Uruguay. Le système des contingents d'importation qui a dominé le commerce dans ce

secteur depuis le début des années 60 a maintenant été supprimé.

De 1974 à la fin du Cycle d'Uruguay, le commerce était régi par l'Arrangement multifibres (AMF). C'était le cadre dans lequel des contingents étaient établis par voie d'accords bilatéraux ou de mesures unilatérales, afin de limiter les importations dans les pays dont les branches de production nationales risquaient de pâtir gravement d'une expansion rapide des importations.

Les contingents étaient l'élément le plus visible du système. Ils contredisaient la règle générale du GATT qui privilégiait les droits de douane par rapport aux mesures de restrictions quantitatives. Ils constituaient aussi une exception au principe GATT

3.1.4.5 L'accord sur ADPIC

Le principe du traitement national figure depuis longtemps dans les conventions relatives à la propriété intellectuelle. S'agissant des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), il interdit à un pays d'appliquer aux ressortissants étrangers un traitement moins favorable que celui qu'il accorde à ses propres ressortissants dans le cadre de l'application des lois et règlements nationaux ou internationaux en matière de propriété intellectuelle.

3.1.4.6 L'organe de règlement de différends

Etabli en vertu de l'accord instituant l'OMC, il a le pouvoir d'instituer des groupes spéciaux, d'adopter leurs rapports ou ceux de l'organe d'appel, d'assurer la surveillance de la mise en œuvre des décisions et des recommandations et d'autoriser la suspension des concessions et autres obligations résultant des accords visés. Sous la direction d'un président, il est chargé d'informer les conseils et comités de l'OMC de l'évolution des différends. Il se réunit aussi souvent qu'il est nécessaire afin d'arriver à une solution positive.

Un des résultats les plus importants de l'Uruguay Round est la création d'une procédure pour régler les différends commerciaux (« dispute settlement procedure »). A cet effet on a essentiellement amélioré la procédure de régler les différends déjà existants dans le cadre du GATT avec l'arrangement justifié et l'abolition du droit de veto pour la partie vaincue.

Le Conseil Général de l'OMC règle lui-même les différends dans sa fonction d'organe de conciliation (« dispute settlement body »).

En septembre 1999, 138 plaintes avaient été déposées à l'OMC. Parce que l'OMC est la seule

institution internationale disposant d'un système juridique contraignant, elle est amenée à couvrir des domaines qui ne sont pas strictement commerciaux

3.2 L'Accession

L'accession à l'OMC est très différente de l'adhésion aux autres organisations internationales, dont la plupart appliquent le principe implicite selon lequel, en l'absence de problèmes politiques vraiment graves ou de difficultés diplomatiques insurmontables, tous les États souverains ont le droit de devenir Membre. Il peut être nécessaire de signer des accords, de verser des contributions et de respecter d'autres obligations, mais le processus d'adhésion est rarement long et contraignant. En général, il n'y a pas ou presque pas d'examen formel approfondi des lois et des politiques du pays, et il est rare que des modifications soient exigées comme condition d'entrée. Parmi les institutions universalistes, il y a l'ONU, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale de la Santé. À l'inverse, l'accession à l'OMC suppose un long processus d'examen et de négociation dans lequel le pays accédant est contraint de faire d'importantes concessions. C'est un marchandage à sens unique dans lequel toutes les demandes émanent des Membres existants et tout le poids de l'ajustement incombe au pays accédant.

3.2.1 Déroulement du processus d'accession

Tout État ou territoire douanier jouissant d'une entière autonomie dans la conduite de sa politique commerciale peut devenir Membre de l'OMC ("accéder" à l'OMC), aux conditions convenues avec tous les Membres de l'Organisation. Pour cela, un groupe de travail composé des Membres de l'OMC est établi et un processus de négociation est engagé.

L'OMC se distingue du GATT à de nombreux égards, mais dans le processus d'accession les différences sont plus des différences de degré que de nature. L'accession à l'OMC couvre un plus large éventail de questions et prend beaucoup plus de temps mais, d'un point de vue procédural et politique, le processus est assez semblable à ce qu'il était à la fin de la période du GATT. On a constaté qu'il y avait autant de continuité que de changement en analysant « la résilience des règles de la négociation sur le commerce et les obstacles au commerce au GATT et à l'OMC ». Ces règles, appliquées dans les négociations sur l'accession des pays à l'OMC, ont permis aux Membres qui ont dominé pendant toute la période du GATT d'exercer la même autorité dans la nouvelle institution.

Tableau N°2: évolution de l'adhésion au système commercial multilatéral à l'ère du GATT et l'OMC

L'ère du GATT

Années 1940 Le GATT voit le jour en 1948 avec 23 parties contractantes originelles ; 11 autres accèdent en 1949.
Années 1950 Accession de 15 parties contractantes, succession de 2 parties et retrait de 4 parties.
Années 1960 Accession de 12 parties contractantes, succession de 21 parties.
Années 1970 Accession de 9 parties contractantes et succession de 4 parties.
Années 1980 Accession de 6 parties contractantes et succession de 5 parties.
Années 1990 Accession de 9 parties contractantes et succession de 20 parties.

L'ère de l'OMC

1996 Accession de la Bulgarie et de l'Equateur.
1997 Accession de la Mongolie et du Panama.
1998 Accession de la République kirghize.
1999 Accession de l'Estonie et de la Lettonie.
2000 Accession de l'Albanie, de la Croatie, de la Géorgie, de la Jordanie et d'Oman.
2001 Accession de la Chine, de la Lituanie et de la République de Moldova.
2002 Accession du Taipei chinois.
2003 Accession de l'Arménie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine.
2004 Accession du Cambodge et du Népal.
2005 Accession du Royaume d'Arabie saoudite.
2007 Accession des Tonga et du Viet Nam.
2008 Accession du CaboVerde et de l'Ukraine.
2012 Accession du Monténégro, de la Fédération de Russie, du Samoa et du Vanuatu.
2013 Accession de la République démocratique populaire lao et du Tadjikistan.

Source : L'OMC et les négociations commerciales multilatérales Jean-Marc Siroën Éditeur : De Boeck Supérieur p126 consulté le 19/03/2017

3.2.2. Le processus d'accession

La procédure d'accession débute par la présentation, par écrit, d'une demande officielle d'accession par le gouvernement candidat. Cette demande est examinée par le Conseil général, qui établit un groupe de travail chargé de l'examiner à son tour et de lui présenter ses conclusions pour approbation. Tous les Membres de l'OMC peuvent participer au groupe de travail.

Après avoir examiné sous tous leurs aspects le régime de commerce extérieur et le régime juridique du gouvernement candidat, le groupe de travail entame les négociations multilatérales de fond en vue de l'accession, lesquelles permettent de déterminer les modalités et conditions d'admission applicables au gouvernement candidat. Ces modalités et conditions comportent des engagements concernant le respect des règles et disciplines de l'OMC après l'accession et les périodes de transition requises pour apporter les modifications législatives ou structurelles nécessaires à la mise en œuvre de ces engagements.

L'ensemble des conditions d'accession” comprend trois documents qui reprennent les résultats des négociations multilatérales et bilatérales susmentionnées. Ces documents sont :

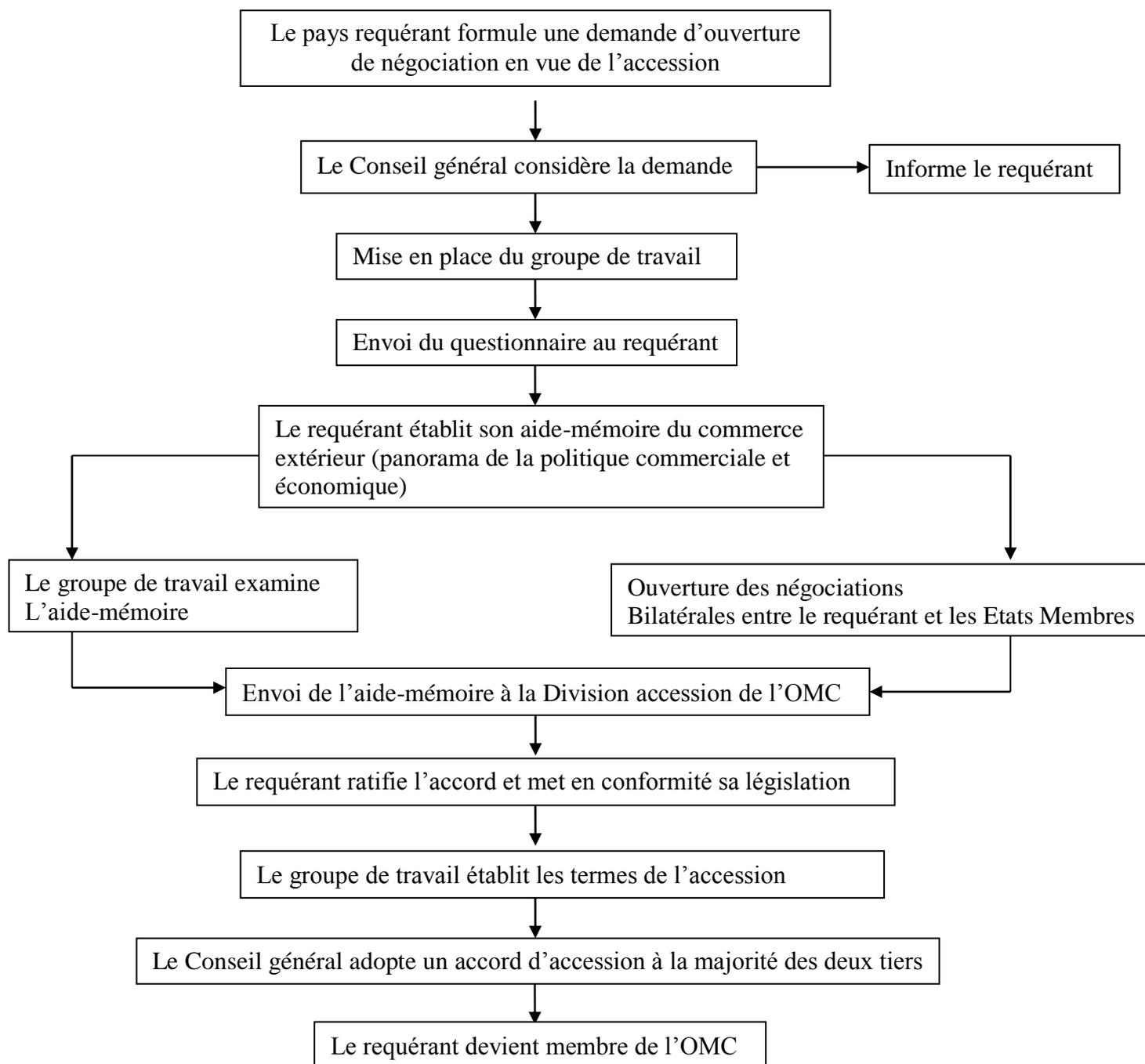
Le rapport du groupe de travail, contenant un résumé des travaux et des conditions d'admission, et le protocole d'accession.

Les listes d'engagements concernant l'accès aux marchés pour les marchandises et les services, convenues entre le gouvernement candidat et les Membres de l'OMC.

Une fois que le projet de rapport du groupe de travail, le protocole d'accession et les listes d'engagements en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services ont été mis au point à la satisfaction des membres du groupe de travail, l'“ensemble des conditions d'accession” est adopté lors d'une réunion finale formelle du groupe de travail.

Les documents sont ensuite présentés au Conseil général ou à la Conférence ministérielle pour adoption. Une fois approuvé, l'ensemble des conditions d'accession est de nouveau distribué sous forme de document non restreint.

Figure N°1: les étapes successives prévus par le Protocol d'accèsion à l'OMC



Source : www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/NT13-2008_MA_algerie_omc-coll-constantine.pdf

Section 04 : Les accords commerciaux régionaux

L'OMC repose sur le principe de la non-discrimination consacré par l'Article I du GATT de 1994. Toutefois, en vertu de l'Article XXIV, les membres de l'OMC sont autorisés à créer des accords commerciaux régionaux sous forme de zones de libre-échange, d'unions douanières et d'accords intérimaires conduisant à des unions douanières et des zones de libre-échange. Une des conditions principales pour que ces ACR soient légaux, découlant de la définition d'union douanière et de zone de libre-échange du GATT, est la suppression des tarifs et autres barrières au commerce sur pratiquement tous les biens¹⁸⁰. Cette obligation est cependant fort ambiguë et a été sujette à d'intenses débats au sein du GATT, qui est à présent l'OMC. Il conviendrait de noter que l'OMC peut approuver la conclusion d'accords non conformes par dérogation à ces dispositions. Ainsi, là où un accord proposé n'est pas conforme aux dispositions de l'Article XXIV, les membres peuvent toujours solliciter son approbation.

On appelle « accords régionaux » des accords préférentiels qui permettent aux pays participants de bénéficier d'avantages réciproques et qui dérogent donc « légalement » à la clause de la nation favorisée.

La clause de la nation la plus favorisée (NPF) prévoit que lorsqu'un Etat membre concède à un autre Etat des avantages commerciaux spéciaux, il doit également les concéder à tous les autres Etats membres. Les pays sont ainsi obligés d'octroyer un traitement *similaire* ni plus favorable ni discriminatoire aux produits et aux services de tous les membres de l'OMC. Ce principe constitue l'article premier du GATT. Il est aussi une clause prioritaire de l'AGCS (accord sur les services) et de l'ADPIC (accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) même s'il est énoncé en des termes qui diffèrent d'un accord à l'autre.

La non-discrimination entre les partenaires commerciaux est l'un des principes fondamentaux de l'OMC. Cependant, les ACR constituent une exception et sont autorisés dans le cadre de l'OMC, sous réserve du respect de certaines règles. Conformément à ces règles, et compte tenu de la nécessité d'améliorer la transparence et de mieux comprendre l'incidence des ACR sur les intérêts des Membres de l'OMC, ces derniers ont donné pour instruction au Secrétariat de l'OMC de recueillir des renseignements sur les ACR. L'Organisation sert aussi de cadre à des discussions sur les implications des ACR pour le système commercial multilatéral dans son ensemble. La grande majorité des Membres de l'OMC sont parties à un accord commercial régional ou plusieurs. Les ACR, qui comprennent

des accords de libre-échange bilatéraux entre des pays qui ne se trouvent pas dans la même région, sont si répandus que tous les Membres de l'OMC, sauf un, sont maintenant parties à un ou plusieurs ACR.

Les accords commerciaux régionaux (ACR) se sont multipliés et élargis depuis la création de l'OMC, et en particulier depuis le lancement du Programme de Doha pour le Développement (PDD). Ce qui ne devait être qu'une exception, dans le contexte du multilatéralisme, tend à devenir la règle, comme en témoigne la ruée vers les ACR qui s'est exacerbée depuis l'entrée en vigueur de l'OMC en 1995 et plus récemment depuis l'échec de la Conférence de Cancun. Les ACR entre Membres de l'OMC sont tous des accords commerciaux préférentiels réciproques entre deux partenaires ou plus. Des renseignements sur les ACR notifiés à l'OMC sont disponibles dans la base de données sur les ACR. L'OMC reçoit aussi des notifications de Membres de l'OMC concernant des arrangements commerciaux préférentiels (ACPr). À l'OMC, les ACPr sont des préférences commerciales unilatérales. Des renseignements sur les ACPr notifiés à l'OMC sont disponibles dans la base de données sur les ACPr.

De 1948 à 1994, le GATT a reçu 124 notifications concernant des accords commerciaux régionaux (dans le domaine du commerce des marchandises) et, depuis la création de l'OMC en 1995, plus de 400 accords additionnels couvrant le commerce des marchandises ou des services ont été notifiés.

Et beaucoup sont encore en cours de négociation

De nombreux Membres de l'OMC continuent de négocier de nouveaux ACR. À l'instar des accords en vigueur, les nouvelles négociations sont pour la plupart bilatérales. Toutefois, depuis peu, des négociations sont engagées entre plusieurs Membres de l'OMC. Il s'agit notamment des négociations menées dans la région Asie-Pacifique en vue d'un accord de partenariat transpacifique, auxquelles participent actuellement 12 parties; en Asie, entre les membres de l'ASEAN et 6 autres Membres de l'OMC avec lesquels l'ASEAN a des accords en vigueur (le Partenariat économique régional global, RCEP); en Amérique latine, dans le cadre de l'Alliance du Pacifique, dont font actuellement partie le Chili, la Colombie, le Mexique et le Pérou; et en Afrique, dans le cadre de l'accord tripartite entre les parties au COMESA, à la CAE et à la SADC. Une fois en vigueur, ces accords plurilatéraux peuvent permettre de démêler l'écheveau des ACR, en particulier s'ils remplacent les accords bilatéraux existants et établissent des règles communes (comme les règles d'origine) devant

être appliquées par toutes les parties.

Dans le cadre de l'OMC le point commun entre tous les ACR c'est qu'ils sont tous des accords commerciaux réciproque entre deux partenaires ou plus. Et qu'ils incluent les accords de libres échanges et les unions douanière.

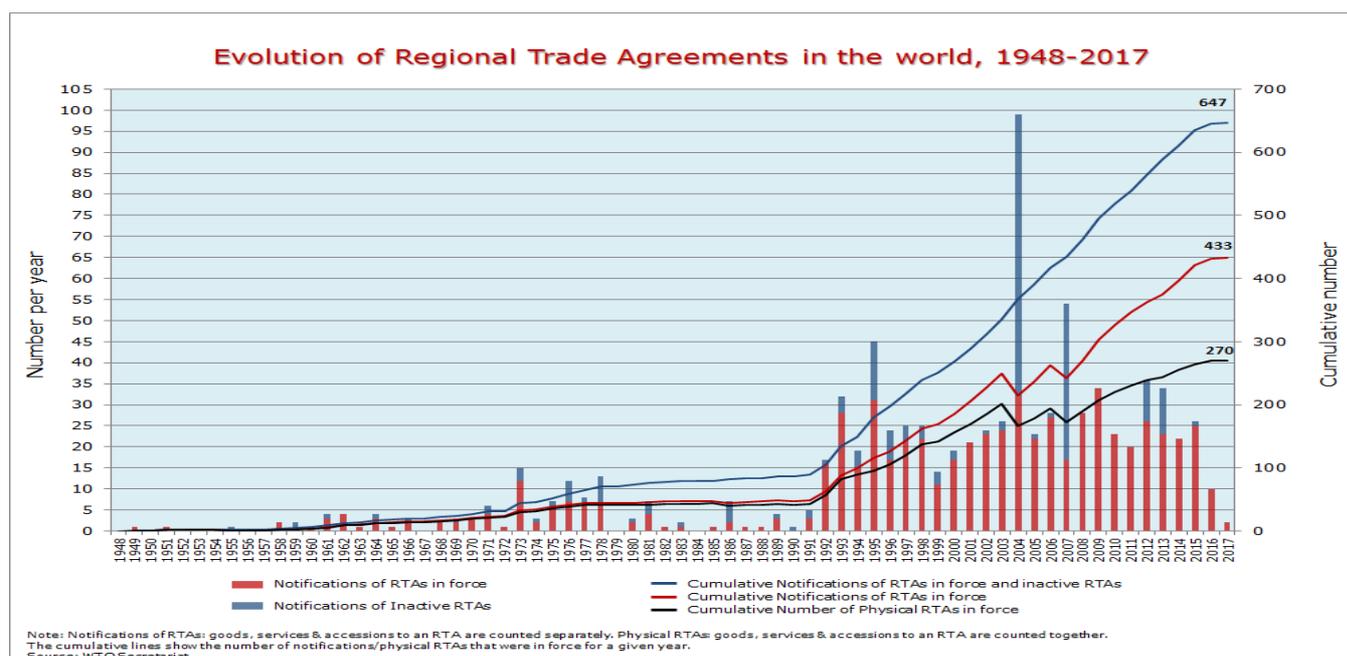
Se sont des coopérations économiques, politiques et commerciales entre des états qui appartiennent à une même aire géographique. Le niveau d'intégration régionale peut être plus ou moins aboutit. Parmi les ACR les plus connus figurent :

- * l'Union européenne (UE)
- * l'association européenne de libre-échange (AELE)
- * l'accord de libre-échange nord-américaine (ALENA)
- * la coopération économique Asie pacifique (APEC)
- * le MERCOSUR (marché commun du sud)

Les accords régionaux permettent donc d'atteindre des objectifs devenus inaccessibles au niveau multilatéral.

Tous ces accords citer auparavant en contribués à la dynamique et à la croissance du commerce mondial dans un cadre plus réglementé et transparent.

Figure N°2 : Evolution des accords commerciaux régionaux dans le monde de 1994 à 2017
(Du GATT à l'OMC)



Source : https://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/regfac_f.htm

Conclusion

La doctrine du libre-échange a favorisé la création d'un cadre multilatéral en 1947 avec l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) puis avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1995. Le système commercial multilatéral avait pour objectif de stimuler le commerce international. Il a mis en place un cadre transparent, à l'intérieur duquel les barrières aux échanges seraient progressivement réduites par voie de négociations commerciales.

Chapitre 2

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

Introduction

Depuis quelques années on parle de la Chine comme une future puissance mondiale et surtout après son adhésion à l'OMC en 2001. Certains, désireux de faire sensation, n'hésitent pas à faire des projections en ligne droite à partir des taux de croissance actuels de l'économie chinoise, et à affirmer qu'à ce rythme, la Chine sera d'ici 2020 la deuxième puissance industrielle et commerciale du monde, tout juste derrière les Etats-Unis, devant le Japon et les Etats les plus riches d'Europe. Dans ce chapitre on va étudier tout d'abord le cycle de Doha puis les caractéristiques géopolitiques de la Chine et les réformes d'avant l'adhésion (de 1978 à 2000) et l'adhésion et son effet bénéfique sur l'économie chinoise.

Section 01 : Le Cycle de Doha

Le cycle de Doha est l'actuel cycle de négociations commerciales entre les membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Ce cycle a débuté le 1er janvier 2002 (au départ pour une durée de 3 ans maximum) et entame donc en 2012 sa dixième année de négociation !

Il vise à réformer en profondeur le système commercial international par la réduction des obstacles au commerce et des règles commerciales révisées. Le programme de travail comprend environ 20 domaines. Le Cycle est aussi appelé semi officiellement Programme de Doha pour le développement car l'un de ses principaux objectifs est d'améliorer les perspectives commerciales des pays en développement.¹⁸

Le Cycle a été lancé officiellement à la quatrième conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Doha (Qatar), en novembre 2001. La Déclaration ministérielle de Doha a défini le mandat des négociations qui portent, notamment sur l'agriculture, les services et la propriété intellectuelle, qui faisaient déjà l'objet de discussions.

À Doha, les ministres ont également approuvé une décision visant à régler les problèmes rencontrés par les pays en développement dans la mise en œuvre des Accords de l'OMC. D'une durée de trois ans, ce programme prévoit des négociations sur l'amélioration de l'accès aux marchés et sur divers autres défis à relever pour le système commercial¹⁹ :

¹⁸https://www.lemonde.fr/international/article/2007/04/11/cycle-de-doha-les-enjeux_893909_3210.html
consulté le 04/04/2019

¹⁹https://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/dda_f.htm consulté le 04/04/2019

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

- Amélioration de l'accès aux marchés pour les pays en développement :
 1. Agriculture : ouverture des marchés et réduction, puis élimination, de toutes les formes de subventions à l'exportation et de soutien interne à l'agriculture,
 2. Accès aux marchés pour les produits industriels,
 3. Réduction ou élimination des crêtes tarifaires et de la progressivité des droits,
 4. Suppression des autres obstacles non tarifaires,
- Négociations sur les « questions de Singapour »,
- Déclaration sur l'Accord sur les ADPIC sur l'accès des pays en développement aux médicaments,
- Environnement : réduction ou élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens et services environnementaux

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

Tableau N°3 : Faits saillants du Cycle de Doha.

14 novembre 2001	Lancement du Cycle par la Déclaration ministérielle de Doha.
1er février 2002	Le Comité des négociations commerciales (CNC) parvient à un accord sur l'organisation des négociations ; les présidents des groupes de négociation sont désignés deux semaines plus tard.
31 mars 2003	Les Membres ne respectent pas les échéances dans les négociations sur l'agriculture et sur les services.
13 août 2003	La Communauté européenne et les États-Unis présentent un texte conjoint sur l'agriculture qui est tout de suite vivement critiqué par d'autres pays exportateurs de produits agricoles.
Août 2003	Le G-20 se constitue en opposition à la proposition conjointe CE-États-Unis sur l'agriculture.
10-14 septembre 2003	À Cancún, la quatrième Conférence ministérielle se solde par un échec, l'agriculture et les questions de Singapour étant les sujets les plus controversés.
2 août 2004	L'« ensemble de résultats de juillet » constitue un cadre partiel pour la conclusion du Cycle.
1er janvier 2005	L'échéance initiale pour l'achèvement du Cycle n'est pas respectée.
13-18 décembre 2005	La sixième Conférence ministérielle, tenue à Hong Kong, aboutit à un accord sur l'élimination des subventions à l'exportation de produits agricoles, mais les autres questions agricoles sont bloquées.
30 avril 2006	Les négociateurs ne respectent pas les délais fixés à Hong Kong pour l'AMNA et l'agriculture.
24 juillet 2006	Le Directeur général, Pascal Lamy, suspend les négociations après l'échec d'une tentative du G-6 pour sortir de l'impasse sur l'agriculture.
31 janvier 2007	M. Lamy appelle à la reprise complète des négociations lors d'une réunion du CNC.
12 avril 2007	Le G-4 engage des discussions à Dehli sur les priorités concrètes et les questions sensibles.
21 juin 2007	Le processus du G-4 capote à une réunion à Potsdam.
8 février 2008	Les présidents des groupes de négociation sur l'AMNA et sur l'agriculture présentent des projets de textes révisés.
21-29 juillet 2008	Une mini réunion ministérielle tenue à Genève est sur le point de faire aboutir le Cycle, mais échoue à cause d'un désaccord entre les ministres de l'Inde et des États-Unis sur une sauvegarde pour l'agriculture et sur d'autres questions.
6 décembre 2008	Les présidents des groupes de négociation présentent des projets de textes révisés.
21 avril 2011	Les présidents des groupes de négociation présentent des rapports de situation.

Source : https://www.lemonde.fr/international/article/2007/04/11/cycle-de-doha-les-enjeux_893909_3210.html consulté le 08/04/2019

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

1.1 Les modalités proposées

Les négociations sur les modalités ont commencé en 2002, quand les Membres ont proposé diverses formules qui pourraient être appliquées. Les seuls Membres qui ont présenté des formules clairement définies au début des négociations étaient la Chine, la Communauté européenne, les États-Unis, l'Inde, le Japon, et la République de Corée. Très différentes dans les détails, ces propositions avaient néanmoins certaines caractéristiques communes. Le Secrétariat de l'OMC les a résumées comme suit²⁰ :

- Toutes les propositions donnent lieu à une réduction proportionnellement plus forte des taux élevés que des taux bas. Certaines comprennent une augmentation continue des taux de réduction alors que d'autres prévoient des seuils au-delà desquels des taux de réduction plus élevés s'appliquent. Ces résultats sont obtenus au moyen de spécifications différentes ;

- Toutes les propositions ont des effets similaires pour les niveaux de droits élevés, mais leur incidence en chiffres absolus diffère du fait que les paramètres sont différents ;

- Certaines propositions tiennent compte de la diversité des profils des Membres grâce à un élément explicite, dans la conception fonctionnelle de la formule, concernant le niveau actuel des taux de base ;

- Le traitement des taux de droits faibles diffère sensiblement selon les propositions.

1.2 Les résultats de négociations

Les résultats des négociations prennent deux formes²¹ :

- **Les textes convenus** (l'"acquis", ce qui a été obtenu)

La Déclaration de Doha de 2001 a fixé les grands objectifs ; les cadres de 2004 ont rapproché les positions en interprétant les grands objectifs et ont défini la forme des accords définitifs, s'agissant en particulier de l'agriculture et de l'accès aux marchés pour les marchés non agricoles ; la Déclaration de Hong Kong de 2005 a encore comblé les écarts.

²⁰https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/historywto_12_f.pdf consulté le 06/04/2019

²¹https://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/update_f.htm consulté le 08/04/2019

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

- **Les textes des Présidents**

Bien qu'ils n'aient pas été convenus, ils ont été établis sur la base des contributions apportées par les Membres au fil des nombreuses réunions, et contiennent souvent une quantité considérable d'éléments désormais décrits comme "stables". Cela signifie qu'une grande partie de ces textes fait déjà l'objet d'un accord. Un petit nombre de questions doivent encore être réglées mais elles sont politiquement difficiles, ce qui explique qu'elles ne le soient pas encore. C'est particulièrement vrai des derniers projets de textes (décembre 2008) concernant l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles.

Tableau N°4: Thèmes proposés

<i>Thèmes proposés</i>	Buts
<i>Agriculture</i>	Un accès amélioré aux marchés, l'élimination des subventions à l'exportation, la réduction du soutien interne ayant des effets de distorsion, le règlement d'un certain nombre de questions intéressant les pays en développement et le traitement de préoccupations non commerciales telles que la sécurité alimentaire et le développement rural.
<i>Accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA)</i>	“Réduire ou, selon qu'il sera approprié, éliminer les droits de douane, y compris réduire ou éliminer les crêtes tarifaires, les droits élevés et la progressivité des droits (droits plus élevés protégeant les produits transformés, droits moins élevés sur les matières premières) ainsi que les obstacles non tarifaires, en particulier pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement.”
<i>Services</i>	<p>Améliorer l'accès aux marchés et renforcer les règles. Chaque gouvernement a le droit de décider des secteurs qu'il souhaite ouvrir aux entreprises étrangères et dans quelle mesure il souhaite le faire, y compris toutes éventuelles restrictions à la participation étrangère. Contrairement à l'agriculture et à l'AMNA, les négociations concernant les services ne sont pas basées sur un texte de "modalités". Elles sont menées essentiellement suivant deux voies :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Négociations bilatérales et/ou plurilatérales (faisant intervenir quelques Membres de l'OMC seulement). ○ Négociations multilatérales entre tous les Membres de l'OMC en vue d'établir toutes les règles et disciplines nécessaires.

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

Facilitation des échanges	Négociations Simplifier les procédures douanières et faciliter le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises. Il s'agit là d'un aspect qui a été rajouté à la négociation globale et qui est important car cela permettrait de réduire la bureaucratie et la corruption dans le cadre des procédures douanières et d'accélérer les échanges tout en réduisant le coût des transactions.
Règles	Cela couvre l'antidumping, les subventions et les mesures compensatoires, les subventions à la pêche et les accords commerciaux régionaux. "Clarifier et améliorer les disciplines" au titre des accords sur l'antidumping et les subventions ; et "clarifier et améliorer les disciplines de l'OMC concernant les subventions à la pêche, compte tenu de l'importance de ce secteur pour les pays en développement".
Environnement	Ce sont là les premières négociations importantes sur le commerce et l'environnement dans le cadre du GATT/de l'OMC. Ces négociations comportent deux composantes essentielles : <ul style="list-style-type: none"> o La libéralisation des échanges de biens environnementaux. Les produits que les Membres de l'OMC ont proposé de prendre en compte incluent les éoliennes, les techniques de capture et de stockage du carbone et les panneaux solaires. Les accords environnementaux. Améliorer la collaboration avec les Secrétariats des accords environnementaux multilatéraux et améliorer la cohérence entre les règles qui concernent le commerce et celles qui concernent l'environnement
Règlement des différends	Améliorer et clarifier le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends, qui est l'accord de l'OMC traitant des différends juridiques. Ces négociations ont lieu lors de sessions extraordinaires de l'Organe de règlement des différends (ORD). Ce qui est exceptionnel, c'est qu'elles ne font pas partie de l'"engagement unique" du Cycle de Doha.

Source : https://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/historywto_12_f.pdf

Section 02 : Les facteurs contribuant à la propulsion de l'économie chinoise

Pour étudier l'économie de la Chine il est intéressant de voir les caractéristiques géopolitiques de cet "Empire de Milieu" et l'histoire des réformes économiques qui ont contribué à éveiller ce dragon d'Asie.

2.1 Caractéristiques géopolitiques de la chine

2.1.1 Présentation

Chine, en chinois Zhongguo, pays d'Asie orientale. Sa capitale est Pékin (Beijing), et sa plus grande ville, Shanghai.

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

La Chine est délimitée par 15 000 Km de frontières terrestres partagées avec 14 pays, et une façade maritime de 14 500 km. Elle est bordée, au nord, par la Russie et la Mongolie ; au nord-est, par la Russie et la Corée du Nord ; à l'est, par la mer Jaune et la mer de Chine orientale ; au sud, par la mer de Chine méridionale, le Viêt Nam, le Laos, la Birmanie, l'Inde, le Bhoutan et le Népal ; à l'ouest, par le Pakistan, l'Afghanistan et le Tadjikistan ; au nord-ouest, par le Kirghizistan et le Kazakhstan. La Chine possède 2 900 îles, dont Hainan (33 991 Km²), la plus importante, située en mer de Chine méridionale. Au sud-est de la Chine, séparée du continent par le détroit de Taïwan, se trouve Taïwan, revendiquée par la Chine comme 23^e province du pays²²

2.1.2 Population et société

2.1.2.1 Démographie

Depuis la proclamation de la République populaire, le pays a connu trois recensements de population : il y avait ainsi 582,6 millions d'habitants en 1953, 1 milliard en 1982 et 1,14 milliards d'habitants en 1990.

En 2005, le pays, avec une population estimée à 1,31 milliards d'habitants (environ 21% de la population mondiale), est le plus peuplé de la planète. Depuis le début des années 1970, les autorités chinoises ont lancé une politique de contrôle des naissances, avec pour objectif une stabilisation de la population à 1,2 milliard d'habitants en l'an 2000.

Depuis le recensement de 1982, le taux de croissance de la population a ainsi connu une diminution spectaculaire passant de 2,2% en 1954 à 0,53 % en 2019 avec une population de de 1 394 112 547 habitants

2.1.2.2 La croissance démographique

La Chine a connu, dans la seconde moitié du XX^e siècle, une transition démographique accélérée. La première phase, amorcée au début des années 1950, s'est traduite par une explosion démographique. Entre les recensements de 1953 et de 1990, la population a doublé (+ 615 millions habitants), malgré la crise démographique dite des « années noires » (1959-1961), ayant provoqué un déficit de naissances évaluées à 60 millions

²²https://www.voyagesphotosmanu.com/carte_geographique_chine.html consulté le 03/05/2019

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

d'individus. L'indice synthétique de fécondité était alors entre 5 et 6 enfants par femme (5,8 en 1970)²³.

L'entrée dans la deuxième phase de la transition démographique, marquée en Chine par une baisse rapide de la fécondité, s'est amorcée vers la fin des années 1970. L'indice de fécondité est tombé à 3,26 entre 1975 et 1980 puis à 2,4 entre 1985 et 1990. Il s'élevait, en 2005, à 1,72 enfant par femme.

Le taux d'accroissement naturel, de l'ordre de 2 à 3 % par an durant la première phase de la transition démographique (2,6 % en 1969), est retombé à 1,1 % par an entre 1990 et 1995. Il est estimé à 1,02 % pour la période 1995-2000 et à 0,7 % pour la période 2002-2020. Le taux de natalité est passé de 45 ‰ en 1953 à 21 ‰ en 1990, pour atteindre 13,10 ‰ en 2005. Dans le même temps, le taux de mortalité serait tombé de 22,5 ‰ à 6,90 ‰. Cette faible mortalité s'explique par la jeunesse actuelle de la population. En 2005, 25,8 % de la population chinoise avaient moins de 15 ans, 67,6 % entre 15 et 65 ans et 7,6 % (2005), seulement, plus de 65 ans. La population est masculine à 51,50 %.

Grâce aux progrès de la médecine et au développement des soins (0,94 médecin pour 1 000 Chinois contre 0,71 en 1975), notamment en milieu rural (« médecins aux pieds nus »), l'espérance de vie à la naissance, de l'ordre de 35-40 ans au début des années 1950, a fortement augmenté et atteint désormais 72,3 ans (2005). Ce phénomène, conjugué au régime de basse natalité, devrait entraîner un vieillissement progressif de la population, sans doute l'un des grands problèmes auxquels sera confrontée la Chine du XXI^e siècle. Les inégalités sont toutefois très fortes selon les provinces (jusqu'à 12 ans d'écart)²⁴.

Il est à noter que la Chine connaît un phénomène important qui a trait à la démographie régionale, plus particulièrement à la migration de la population chinoise des zones rurales vers les milieux urbains. De tels mouvements ont des effets à l'échelle locale et nationale. Les nouveaux arrivants sur le marché de travail provenant de la campagne vont contribuer à garder les salaires bas, prolongeant par le fait même l'avantage de la Chine au plan des coûts

²³https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie_de_la_Chine

²⁴https://www.voyagesphotosmanu.com/population_chinoise.html

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

pour plusieurs années à venir. De nombreux emplois seront nécessaires, forçant le gouvernement à créer des emplois ou à inciter les employeurs étrangers à venir s'installer au pays (acquittant ainsi leur part de l'investissement à consentir).

2.1.3 Institutions et vie politique

Le régime chinois est une démocratie populaire à parti unique et d'inspirations marxistes-léninistes. L'avènement de la République populaire en 1949 a introduit un changement profond dans les institutions. Depuis, le pays a élaboré quatre Constitutions. La première (1954), calquée sur la Constitution de l'URSS de 1936, fut la plus stalinienne et la plus totalitaire. Deux autres lui succédèrent en 1975 et 1978. En 1982, une nouvelle Constitution fut acceptée, plus conforme aux nouvelles orientations du régime, et comportant 138 articles répartis en 4 chapitres. Néanmoins, son préambule indique que le régime politique de la Chine reste une dictature du prolétariat conduite par le Parti communiste et reposant sur un front uni pouvant inclure des partis démocratiques.

2.1.4 Gouvernement local

En Chine, le système politique repose, à la base, sur les structures locales présentes dans l'ensemble des circonscriptions à l'échelon des provinces, des régions autonomes, des municipalités, des districts et des cantons. Leurs membres sont élus par la population.

Les assemblées populaires locales sont les ramifications de l'ANP. Au-dessus de l'échelon du district, elles peuvent instituer des comités permanents. Aux échelons les plus hauts (provinces, régions autonomes, municipalités), elles ont le droit de statuer sur des affaires importantes et de procéder à des règlements.

Les gouvernements populaires locaux sont placés sous la tutelle du Conseil des affaires d'État. Ils ont pour tâche de contrôler le travail administratif de leur territoire. Chacun doit rendre compte de ses résultats à l'assemblée populaire de même échelon, et à l'organe administratif de l'État qui lui est immédiatement supérieur.

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

Section 03 : Les réformes économiques

3.1 Les « vagues » de réforme en Chine

La réforme économique chinoise avait connu dans ses ensembles 4 périodes :

3.1.1 De la fin de 1978 à Octobre 1984 : réforme du système de gestion micro-économique

Le point clé de la première période a été la réforme du système de gestion micro-économique. Le système économique tripartite a été formé de manière endogène pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie de développement du bond en avant. Cependant, dans la vie économique quotidienne, le problème le plus manifeste était le manque d'initiatives des agents micro-économiques. La réforme a donc débuté par l'amélioration du système de gestion micro-économique. Le principal objectif était d'améliorer le mécanisme d'incitation des paysans, des dirigeants d'entreprises et des employés pour accroître l'efficacité économique. Des mesures effectives ont été prises. Dans les régions rurales, le système de propriété collective a été remplacé par celui de responsabilité des ménages. En villes, le principal objectif de la réforme a été d'accroître l'autonomie des entreprises. Dans ce but, un certain nombre d'expérimentations pour améliorer le système de gestion ont été menées. Certaines d'entre elles, après la démonstration initiale de leur réussite, ont été étendues à l'ensemble du pays²⁵.

En zone rurale, l'attention fut portée sur la promotion du système de responsabilité des ménages et en zone urbaine sur une série de réformes spécifiques et multiples du système de gestion des entreprises d'Etat.

- **Système de responsabilité des ménages (ou paysan) : réforme agricole**

Le système de responsabilité des ménages correspond à une réforme de système de gestion micro-économique en zone rurale dans un contexte d'économie fortement autarcique. Sous ce système, les terres étaient distribuées à un ménage selon le nombre de ses membres ou celui de ses travailleurs. D'après le contrat, le ménage devait payer les taxes à l'Etat, s'acquitter de son quota d'approvisionnement est transférer à l'équipe une certaine somme à titre de fonds

²⁵https://www.memoireonline.com/12/06/309/m_emergence-economie-chinoise-impact-monde1.html#_Toc134179772 consulté le 15/05/2019

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

d'investissement, sociaux, etc. le ménage disposait du surplus. Désormais, si le paysan n'est pas, à proprement parler, propriétaire de la terre, il en a toutefois la jouissance durant quinze ans. En effet, ce système, qui peut être considéré comme un système de bail, permet au paysan d'être rémunéré pour sa production. Les paysans sont libres de choisir leurs cultures et les quantités ne sont plus soumises à quota. Un petit marché libre se développe. A partir de 1982, ce système est généralisé dans les villages. La libéralisation de la plupart des produits agricoles est autorisée, signifiant la fin de l'achat planifié par l'Etat.

Tableau N°5 : Niveau de protection en matière agricole en Chine après l'adhésion en pourcentage

	1995	2001	Après l'adhésion
Riz	-5	-3.3	-3.3
Blé	25	12	12
Céréales alimentaires	20	32	0
Fruits et légumes	-10	-4	-4
Oléagineux	30	20	3
Sucre	44	40	20
Fibres végétales	20	17	0
Bétail et viande	-20	-15	-15
Produits laitiers	30	30	11
Aliments traités	20.1	26.2	9.9
Boissons et tabac	137.2	43.2	15.6

Source : 1995 : global Trade analysis data base V4, 2001 ; Huang, Rozelle et Min (2004) ; calcul basé sur les droits de douane appliqués en 2001, les règlements de l'OMC, et la suppression des aides à l'exportation du blé et des fibres.

- **Réforme des entreprises**

Pendant cette période (1979-1984) on a assisté à l'octroi d'une certaine autonomie aux entreprises en échange de l'augmentation de leur efficacité. La constitution d'entreprises privées est légalisée pour l'industrie légère et les services. La création de sociétés mixtes avec des capitaux étrangers est désormais possible. Deng Xiaoping lance la réforme dite de la "porte ouverte", qui ouvre la Chine vers l'extérieur. Les investissements étrangers sont désormais souhaités et leur accueil est concentré vers un ensemble de zones ouvertes au commerce extérieur. Cinq zones économiques spéciales (ZES) sont destinées aux entreprises

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

étrangères à partir de 1979 (dont les villes de Canton et Shanghai ainsi que la zone de Shenzhen, près de Hongkong), ainsi que des zones franches. Ces ZES constituent des laboratoires expérimentaux pour la Chine, lui permettant de s'ouvrir progressivement aux techniques du commerce extérieur.

3.1.2 D'octobre 1984 jusqu'à la fin de 1991 : réforme du mécanisme d'allocation planifiée des ressources

Le point clé de la deuxième période était de réformer le mécanisme d'allocation des ressources. La réforme du système de gestion micro-économique avait accordé d'une part aux entreprises une autonomie partielle de gestion, qui eut pour conséquence de créer une offre et une demande de ressources de biens et services en dehors du plan. D'autre part, les contraintes pesant sur le système d'allocation centralisé et planifié sont devenues de plus en plus apparentes. Pour résoudre ce conflit et augmenter la rentabilité des entreprises d'Etat, la réforme fut menée encore plus avant. Cette phase vit la réforme du mécanisme d'allocation des ressources, incluant celle des consommations intermédiaires, des devises, des financements, obtenir des résultats positifs. Après la réforme du système de gestion micro-économique, les entreprises d'Etat pouvaient disposer d'une part de leurs profits et de leur production :

- Pour utiliser ces profits à l'accroissement de la production, les entreprises avaient besoin d'un canal d'approvisionnement de facteurs de production en dehors du plan.
- Pour accroître les revenus issus de l'augmentation de la production, les entreprises avaient besoin d'un canal de vente en dehors du plan.

Tous ces changements ont ébranlé le mécanisme d'allocation planifiée et centralisée des ressources. Une série de réformes des systèmes administratifs concernant la gestion des produits semi-finis, du commerce extérieur et du système de financement furent introduites pour créer des conditions favorables à la réforme des entreprises. Parmi elles, la réforme du système administratif de gestion des produits semi-finis était la plus complète, tandis que la réforme des institutions financières progressait très lentement.

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

3.1.3 De 1992 à 1997 : Réforme de l'environnement macro-économique

Le relâchement du système de gestion micro-économique et du mécanisme d'allocation des ressources a amélioré d'une part l'environnement externe dans lequel les entreprises pouvaient rechercher les profits, et d'autre part a généré des troubles économiques causés principalement par une concurrence issue de la double voie des prix des facteurs et des comportements de recherche de rente. Pour résoudre ces problèmes, il était logique que la réforme s'étende à l'environnement macro-économique inchangé jusqu'alors. La réforme (au sens large) de l'environnement macro-économique concernait les prix des facteurs (matières premières, biens matériels et combustibles), des produits (produits finals et services), le taux d'intérêt (prix du capital), le taux de change (prix des devises étrangères) et les salaires (prix de travail). La plus importante de ces réformes était celle des prix des facteurs de production et des produits, du taux d'intérêt et du taux de change.

3.1.4 Les réformes de 1998-2000 : les réformes d'avant l'entrée à l'OMC

Le porteur de ces réformes n'est que le premier ministre de la Chine Zhu Rongji qui a accédé au pouvoir au printemps 1998 et qui avait pour ultime objectif l'intégration de son pays au sein de l'organisation mondiale de commerce (OMC). D'où l'importance qui a précédé l'entrée à l'OMC.

Zhu a introduit un programme audacieux, comprenant la réforme des entreprises d'Etat, la privatisation des logements publics, la légitimation et l'élargissement de secteur privé, la réforme des relations avec des investisseurs étrangers, la réduction de moitié de la bureaucratie, la fermeture des entreprises de l'armée, l'accélération de la lutte contre la corruption et la création d'un régime d'assurances chômage et de retraite viable. La réforme des entreprises de l'Etat est le pivot de ces politiques dont la caractéristique est d'être fortement interdépendante. En effet, l'Etat Chinois a aidé celles-ci à échapper à leur fonction de prévoyance sociale, à observer les principes du marché, à accroître leurs compétitivités et en modernisant leurs systèmes de gestion²⁶.

²⁶https://www.memoireonline.com/12/06/309/m_emergence-economie-chinoise-impact-monde1.html

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

Après l'adhésion à l'OMC, la Chine a continué cette vague de réformes afin de moderniser son économie et de métamorphiser avec les règles de l'OMC.

L'Entrée dans l'OMC s'est accompagnée d'un large éventail de réformes visant à rapprocher le régime commercial chinois de principe fondamentaux de L'OMC: là non discrimination, l'ouverture des marchés, la transparence et là prévisibilité. Dans le cas de la Chine,l'ouverture des marchés constituent une évolution majeure. L'adoption des principes de non-discrimination et de transparence passer par l'application des règles générales de L'OMC, comme la publication de l'ensemble des Réglementation touchons au commerce, et par les engagements spécifiques concernant la mise en œuvre uniforme du nouveau régime ou encore l'indépendance des procédures judiciaires.²⁷

Section 04 : Les résultats de la réforme

Néanmoins, ces réformes se révéleront être la dynamique essentielle du renouveau de l'industrie chinoise par des effets indirects et souvent de manière non anticipée par le régime.

Dès 1984, le pouvoir va se trouver enfermé dans une dialectique dont il ne sortira plus : réformer à la fois pour corriger les contradictions des réformes qui risquent de le déstabiliser, mais également pour produire de la croissance afin de maintenir un minimum de légitimité politique auprès de la population. A chaque vague de réformes, la déréglementation de l'économie (et donc parallèlement la liberté des individus et des firmes sur le plan économique) a été de plus en plus en étendue. En octobre 1992 les barrières politiques, intellectuelles, économiques, tombent, faute d'alternative possible, et que l'économie de marché soit clairement adoptée dans les politiques de réformes du système économique

La réforme fiscale de 1994, puis les différentes mesures prises à la fin des années 1990 au niveau des finances locales (avec le contrôle sur les fonds extra budgétaires) ont contribué avec l'aide de la croissance à améliorer considérablement la situation. L'assiette fiscale de l'État a été élargie augmentant les sources d'impôts, un meilleur partage des revenus entre le centre et les provinces ont été mises en place, et surtout, l'État a réussi à développer une administration des impôts qui faisait largement défaut dans les années 1980. En près d'une

²⁷<https://www.jstor.org/stable/42676215?seq=1/analyze>

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

décennie, les résultats de cette réforme ont permis à l'État central d'envisager un soutien plus massif dans certaines actions de la politique industrielle. Après une progression annuelle de l'ordre de près de 20%, les revenus fiscaux étaient remontés en 2010 à près de 22% du PIB et la part de l'État central représentait un peu plus de 55 % du total, marquant ainsi un rééquilibrage rapide au profit de Pékin et ce malgré des carences comme l'évasion fiscale, et des difficultés dans l'articulation avec les échelons les plus bas de l'administration qui alimentent de fortes disparités régionales dans les ressources fiscales.

4.1 L'accroissement des échanges

L'évolution du ratio échanges extérieurs - Revenu National constitue un des indicateurs traditionnels de l'ouverture d'une économie. Ce ratio pour la Chine passe d'une moyenne annuelle de 9,6 % entre 1970 et 1977 à une moyenne de 18,3 % entre 1978 et 1985.

Tableau N°6 : le commerce extérieur chinois en 1978-1986

Le commerce extérieur chinois en 1978-1986

Millions \$	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Export 1	9 745	13 658	18 272	20 893	21 819	22 197	24 416	25 915	27 003
	% +28,4	+40,2	+33,8	+14,3	+ 4,4	+ 1,7	+10,0	+ 6,1	+ 4,2
Import 1	10 893	15 675	19 550	19 482	17 478	18 530	25 356	34 331	32 756
	% +51,0	+43,9	+24,7	- 0,3	-10,3	+ 6,0	+36,8	+35,4	- 4,5
Solde commercial 1	-1 148	-2 017	-1 278	+1 411	+4 341	+3 667	- 940	- 8 416	- 5 753
Export 2				22 007	22 350	22 230	26 140	27 360	30 930
				%	+ 1,5	- 0,5	+17,5	+ 4,6	+13,0
Import 2				22 014	19 280	21 390	27 410	42 260	42 900
				%	-12,4	+10,9	+28,1	+54,1	+ 1,5
Solde commercial 2				-77	+3 070	+ 840	-1 270	-14 900	-11 970
Taux change RMB/\$	1,683	1,555	1,498	1,705	1,892	1,975	2,327	2,936	3,452
Réserves devises	1 500	2 100	2 200	4 700	11 100	14 300	14 400	11 900	10 500
Revenus du tourisme	263	—	617	785	843	941	1 131	1 250	1 530

Source : https://www.persee.fr/docAsPDF/receo_0338-0599_1988_num_19_2_1358.pdf

4.2 Les investissements directs à l'étranger

Les investissements directs à l'étranger, ou investissements directs étrangers, également appelés investissements directs internationaux (IDI) par l'OCDE, sont les mouvements

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

internationaux de capitaux réalisés en vue de créer, développer ou maintenir une filiale à l'étranger et/ou d'exercer le contrôle sur la gestion d'une entreprise étrangère²⁸.

4.2.1 Les investissements étrangers turbulents

La Chine qui accueille les investissements étrangers depuis 1979 a tardé à voir venir les capitaux qu'elle tentait d'attirer : en moyenne la masse des capitaux investis s'établirait à 1 384 millions de dollars par an entre 1979 et 1982 avant d'atteindre 1 917 millions en 1983 et plus de 6 milliards en 1985.

Le secteur pétrolier domine les investissements étrangers. On dénombre ainsi 18 contrats pour la seule année 1983 et 35 pour la période 1979-1985. La Chine a fait appel dès 1978 aux compagnies étrangères pour développer sa production pétrolière, ce qui lui a permis de signer 5 accords. Elle a lancé deux appels d'offres aux résultats différents. Le premier, qui couvrait la période 1982-1984, a permis la signature de 18 contrats engageant 27 compagnies pétrolières; le second, lancé en novembre 1984, n'a permis de conclure que 7 contrats (14 compagnies) jusqu'en août 1986 en grande partie du fait de la chute des cours, les compagnies s'étant largement désengagées de Chine. L'allocation des investissements étrangers dans la prospection pétrolière modifie grandement la répartition sectorielle du total des investissements selon que l'on prend en compte l'exploration pétrolière ou non. Ainsi, le pétrole accumulait 32,5 % des investissements en 1979-1983, 52 % pour la seule année 1983 et 5,6% pour 1985, aucun contrat n'ayant été conclu en 1984²⁹.

4.3 Les motivations des IDE

4.3.1 La modération des coûts salariaux

Dans les pays développés, les entreprises sont soumises aux exigences en matière de prix des consommateurs et aux évolutions des coûts salariaux et sociaux. L'exportation à partir des pays développés vers les pays intermédiaires où le pouvoir d'achat est encore faible est impossible et l'implantation locale s'impose. Les industries les plus touchées ont été le textile et l'automobile, mais également les services qui ne sont pas en contact avec la clientèle. Dans

²⁸ <https://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/investissement-direct-a-l-etranger-ide.html#womxuWrY5wgdUHE.99>

²⁹ https://www.persee.fr/docAsPDF/receo_0338-0599_1988_num_19_2_1358.pdf

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

les services, la délocalisation de certaines activités (gestion des plateformes téléphoniques, traitement de l'information, opérations liées à la gestion des contrats) a débuté.

4.3.2 Les contraintes de localisation

Nombre d'activités sont soumises à des contraintes géographiques fortes (pétrole, produits coûteux ou difficiles à transporter).

4.3.3 Le suivi des clients

Il s'agit là d'un vecteur important de la mondialisation, qui concerne particulièrement l'activité bancaire. Cette obligation de proximité vis-à-vis du client touche également les industries plus traditionnelles que sont l'automobile et le textile, puisqu'il s'agit d'amener les coûts à des niveaux compatibles avec les salaires locaux.

4.4 L'élargissement des marchés

Le souci d'atteindre une taille minimale est fréquent pour les banques et les assurances. En particulier, le nécessaire péréquation géographique des risques incite au développement à l'échelle du monde. En outre, de nombreuses régions du monde voient l'émergence d'une classe moyenne dont l'épargne et les besoins d'assurance, de prévoyance retraite et santé sont considérables.

L'impact de la politique de l'ouverture aux capitaux étrangers a globalement été bénéfique pour l'industrie chinoise. La gestion sélective des investissements étrangers, avec d'un côté des IDE pour la réexportation uniquement, et de l'autre des IDE autorisés à vendre sur le marché domestique, mais encadrés par des contrats de JV sur des technologies de pointe, a eu plusieurs impacts positifs :

1. Les IDE pour la réexportation : qui ont été dominés jusqu'au milieu des années 1990 par les capitaux Hongkongais et Taiwanais (près des 3/4 du total), situés principalement dans les provinces du Guangdong, du Fujian et de Shanghai, ont permis à la Chine de gagner des devises étrangères pour financer les achats de technologies étrangères des entreprises chinoises.

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

Ces IDE ont également contribué à former un ensemble de petits sous-traitants issus des secteurs collectif et privé. Très souvent spécialisée par métier, formant un réseau très dense de partenariats industriels mais aussi de concurrence, cette sous-traitance a débouché sur des spécialisations territoriales fortes avec des districts industriels parmi les plus compétitifs sur le plan mondial.

2. les IDE autorisés à vendre sur le marché domestique : qui ont été sélectionnés en fonction de la technologie ou du type de produit fabriqué, leur présence en Chine aura deux impacts technologiques importants (outre d'économiser des devises). Le premier, et non des moindres, aura été de permettre à l'économie chinoise de bénéficier de produits, comme des automobiles (JV avec Volkswagen), des circuits intégrés (JV avec NEC et Motorola), des centraux téléphoniques digitaux (JV avec Alcatel), des centrales nucléaires (Areva), que les producteurs chinois étaient incapables de produire. Les transferts de technologies dans les JV ont de manière générale été assez satisfaisants. Ces produits ont eu des effets d'entraînement importants via des augmentations de la productivité et l'amélioration des infrastructures. Les JV ont également contribué à former des sous-traitants locaux qui, dans plusieurs cas, après quelques années, ont gagné leur autonomie commerciale et technologique et sont devenus compétitifs sur le plan mondial. Le deuxième impact, plus indirect, aura été de jouer le rôle d'un catalyseur dans la modernisation technologique des entreprises chinoises dans certains secteurs. Leaders technologiques incontestés dans bon nombre de secteurs industriels, les JV ont poussé les entreprises chinoises à se mettre au diapason sur le plan technologique. À la baisse drastique des barrières tarifaires et réglementaires issue de son accession à l'OMC en décembre 2001, l'État chinois a permis progressivement à la pression concurrentielle de s'affirmer à partir du milieu des années 1990 en autorisant les JV spécialisées dans la réexportation d'augmenter leur production sur le marché domestique tout en baissant les droits de douane pour les produits importés.

Ces politiques se sont avérées favorables à l'économie comme en témoigne la croissance annuelle moyenne du PIB réel qui s'est élevée à 9 % entre 1980 et 1991 alors qu'elle se chiffrait à 5,8 % entre 1953 et 1978. Ces changements structurels ont également contribué à améliorer le niveau de vie des Chinois. Entre 1980 et 1991, la croissance annuelle moyenne du PIB réel par PIB réel par habitant s'est accrue à 8,8 %. Dès la mise en œuvre des

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

premières politiques de modernisation économique en 1978, l'investissement, ainsi que les exportations, sont devenus les principaux facteurs de la croissance économique³⁰.

Au terme des négociations, la Chine a accepté de prendre une série d'engagements importants visant à ouvrir et à libéraliser son régime afin de mieux s'intégrer à l'économie mondiale et d'améliorer la prévisibilité des conditions régissant les échanges et l'investissement étranger, conformément aux règles de l'OMC.

Les interdictions, restrictions et autres mesures frappant les importations provenant de la Chine d'une manière incompatible avec l'Accord sur l'OMC seront progressivement éliminées ou traitées selon les modalités et conformément aux calendriers mutuellement convenus qui sont spécifiés dans l'une des annexes au Protocole d'accession³¹.

A. Marchandises

Les négociations en matière d'accès au marché pour les marchandises ont débouché sur l'engagement de la Chine d'éliminer progressivement les obstacles au commerce et à étendre l'accès des marchandises étrangères à son marché. La Chine a consolidé l'ensemble de ses droits de douane applicables aux marchandises importées. Une fois tous les engagements en œuvre, le niveau moyen des droits consolidés qu'elle applique sera ramené à 15 pour cent pour les produits agricoles, avec une fourchette tarifaire comprise entre zéro et 65 pour cent, les droits les plus élevés étant appliqués aux céréales. Pour les produits industriels, le niveau moyen des droits consolidés sera réduit à 8,9 pour cent, avec une fourchette tarifaire comprise entre zéro et 47 pour cent, les droits les plus élevés étant appliqués aux pellicules photographiques et aux automobiles et produits connexes. Certains droits seront éliminés et d'autres seront réduits, dans la plupart des cas d'ici à 2004 et en tout état de cause pour 2010.

Textiles

Dès son accession, la Chine deviendra partie à l'Accord sur les textiles et les vêtements, avec les droits et obligations qui en découlent. Comme pour tous les autres Membres de l'OMC, les contingents imposés sur les textiles prendront fin le 31 décembre 2004, mais un mécanisme de

³⁰Jean-François Huchet. La politique industrielle en Chine : grandeur et limites du renouveau de l'État chinois. Revue française d'administration publique, ENA, 2014. Hal-01323541

³¹ https://www.wto.org/french/news_f/pres01_f/pr243_f.htm

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

sauvegarde restera en place jusqu'à la fin de 2008 pour permettre aux États Membres de l'OMC de prendre des mesures visant à freiner les importations en cas de désorganisation du marché causée par des exportations chinoises de produits textiles.

Agriculture

La Chine a accepté de limiter ses subventions à la production agricole à 8,5 pour cent de la valeur de cette production (conformément à l'article 6 :4 de l'Accord sur l'agriculture). Elle a également accepté d'appliquer la même limite aux subventions visées par l'article 6 :2 de l'Accord sur l'agriculture.

B. Services

Télécommunications

Dès l'accession de la Chine, les fournisseurs de services étrangers seront autorisés à créer des coentreprises, sans restriction quantitative, et à fournir des services dans plusieurs villes. La participation étrangère au capital des coentreprises ne devra pas dépasser 25 pour cent. Un an après l'accession, la fourniture de services pourra être étendue à d'autres villes et la participation étrangère pourra s'élever jusqu'à 35 pour cent. Trois ans après l'accession, cette limite sera portée à 49 pour cent. Cinq ans après l'accession, les restrictions géographiques restantes seront supprimées.

Banque

Dès l'accession, les établissements financiers étrangers seront autorisés, pour les opérations en devises, à fournir des services en Chine sans restriction quant à la clientèle. En ce qui concerne les opérations en monnaie locale, ils auront le droit, deux ans après l'accession, de fournir des services aux entreprises chinoises. Cinq ans après l'accession, ils seront autorisés à fournir des services à tous les clients chinois.

Assurances

Les compagnies étrangères d'assurance autre que sur la vie pourront s'établir sous la forme d'une succursale ou d'une coentreprise dont elles pourront détenir 51 pour cent du capital. Deux ans après l'accession, elles seront autorisées à s'établir sous la forme d'une filiale leur appartenant à 100 pour cent. Dès l'accession, les compagnies étrangères d'assurance sur la vie

Chapitre2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

seront autorisées à participer à raison de 50 pour cent au capital d'une coentreprise créée avec le partenaire de leur choix. En ce qui concerne l'assurance contre les risques commerciaux à grande échelle, la réassurance et les services d'assurance et de réassurance pour les transports maritimes et aériens et d'autres modes de transports internationaux, la création de coentreprises sera autorisée dès l'accession, la participation étrangère au capital étant limitée de 50 pour cent. Trois ans plus tard, cette limite sera portée à 51%. Cinq ans après l'accession, la création de filiales à capital entièrement étranger sera autorisée³².

Conclusion

L'adhésion de la Chine à l'OMC, intervenue après 3 décennies de réforme constitué un catalyseur pour une nouvelle avancée vers l'économie de marché, allant bien au-delà du domaine de la politique commerciale la plupart des réformes nécessaires ont en effet été entreprises durant les 15 années de négociations qui ont précédé l'adhésion.

³²<https://www.wto.org/french/news>

Chapitre 3

Introduction

La part de la Chine dans le commerce international a en effet connu une hausse sans précédent depuis le début des années 2000, avec des répercussions sur les marchés de l'emploi des pays développés, même si la balance courante chinoise connaît aujourd'hui une phase de rééquilibrage.

La Chine a connu au cours des années 2000 une progression continue de ses parts de marché à l'export dans le commerce mondial (OMC, 2017). Concernant les produits manufacturés, les exportations chinoises représentent même 18 % des exportations mondiales. Quatre mécanismes ont principalement joué dans cette croissance.

Premièrement, en raison de la hausse du niveau de qualification de sa population, la Chine a progressivement acquis un avantage comparatif pour la production de biens intensifs en main-d'œuvre. En 2010, le coût salarial unitaire chinois, pondéré par la productivité, équivalait ainsi à 60 % de celui des États-Unis (le salaire horaire proprement dit était quant à lui vingt fois plus faible).

Deuxièmement, la hausse des parts de marché chinoises à l'exportation résulte également de la baisse progressive des droits de douane entamée à partir de 1997, dans la lignée des réformes lancées en 1978 par le président Deng Xiaoping, favorisant l'importation d'intrants, ainsi que par un accès facilité au territoire chinois pour les entreprises étrangères.

Section 01 : Procédure d'adhésion de la Chine à l'OMC

1.1 Les raisons d'adhésion de la Chine à l'OMC

Le monde a connu des changements considérables, tant sur le plan du système politique que du système commercial international.

Le montant annuel des investissements directs étrangers (IDE) en Chine a décuplé entre le début et la fin des années 1990. Le volume du commerce extérieur chinois a quadruplé entre 1987 et 1998, pour atteindre 322,7 milliards de dollars. En 2000, il représente 7 % du commerce

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

mondial (contre 2 % en 1980), soit plus de la moitié du commerce extérieur des États-Unis et plus que celui du Japon³³.

D'après les autorités chinoises il y a neuf avantages de l'entrée à l'OMC³⁴ :

- Contenir les tendances protectionnistes étrangères ;
- Étendre les marchés d'exportation ;
- Obtenir un accès non-discriminatoire aux marchés ;
- Être assuré du renouvellement inconditionnel de la clause de la nation la plus favorisée ;
- Être traité comme un pays en développement lors des négociations internationales ;
- Améliorer les capacités chinoises lors de futures rondes de négociations ;
- Encourager les entreprises chinoises à être plus compétitives au niveau international ;
- Améliorer la transparence de l'économie du pays ;
- Améliorer la confiance en l'économie du pays auprès des investisseurs et des partenaires commerciaux effectuant des transferts de technologie ;
- Protéger la position de négociation de la Chine lors de des préparatifs devant déboucher sur des ententes multilatérales portant sur de nouveaux aspects de l'activité économique internationale.

Ce plan de la politique commerciale chinoise cherche à tirer le plus possible profit de l'avantage comparatif chinois qui réside dans son gigantesque bassin de main-d'œuvre plus ou moins spécialisée (comme par exemple dans le secteur textile-habillement qui représente 20 % de ses exportations en 1999) pour accélérer le développement de l'économie.

³³https://www.persee.fr/docAsPDF/polit_0032-342x_2001_num_66_4_5135.pdf

³⁴https://www.memoireonline.com/12/06/309/m_emergence-economie-chinoise-impact-monde2.html

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

1.2 La longue marche de la Chine vers l'OMC

1.2.1 De la naissance du GATT au seuil de l'OMC

En 1948, la Chine nationaliste fut l'un des membres fondateurs du GATT ; mais elle s'en retira dès 1950, après la naissance de la République populaire de Chine. À partir de 1986, dans le sillage des réformes lancées par Deng Xiaoping, la Chine cherche à rejoindre l'organisation, mais en vain. Le processus freine pour de multiples raisons³⁵ :

- Événements de la place Tiananmen ;
- Peur occidentale d'importations massives ;
- Question des droits de l'homme, propriété intellectuelle...

C'est aussi une époque d'incompréhension mutuelle, à la fois des Occidentaux sur le fonctionnement de l'économie chinoise, et des Chinois sur les implications des clauses du GATT.

En avril 1995, l'OMC remplace le GATT, et Pékin y obtient le mois suivant un statut d'observateur. Les formalités d'adhésion doivent débiter par des négociations individuelles avec chacun des partenaires commerciaux. En avril 1999, les négociations avec les Américains échouent, mais elles reprennent ensuite et aboutissent à la signature d'un accord, le 15 novembre 1999.

Les discussions avec l'Union européenne reprennent également. Le 19 mai 2000, un accord est conclu, quelque peu à l'arraché, dans le but de ne pas aboutir à un échec avant le vote finalement positif de la Chambre des représentants américaine sur la clause de « relations commerciales permanentes et normales ». Ce statut rend permanente l'application de la clause de la nation la plus favorisée à la Chine, situation normale entre pays membres de l'OMC. Auparavant, son examen annuel, violant l'article I du GATT (si la Chine en avait été membre), était systématiquement l'occasion d'un débat agité sur la question des droits de l'homme. Pékin espérait alors pouvoir faire ratifier le protocole général et accéder à l'organisation avant le départ du président Clinton, début 2001. Cela n'a pas pu se faire, notamment parce qu'il restait des points d'importance à régler³⁶.

³⁵https://www.persee.fr/docAsPDF/polit_0032-342x_2001_num_66_4_5135.pdf consulté le 20/11/2019

³⁶https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_2001_num_66_4_5135

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

1.3 Les Exigences d'adhésion de la Chine à l'OMC

Pour être accepté comme membre de l'organisation mondiale du commerce, Le gouvernement chinois a été soumis à un ensemble de conditions et s'est vu prendre des engagements vis-à-vis de l'ouverture encore plus élargie de son économie aux étrangers et soumettre son marché aux règles libérales.

1.3.1 L'engagement juridique pris par la Chine de libéraliser son commerce

Les conditions d'adhésion sont définies de deux façons. Premièrement, dans les listes d'engagements, qui établissent l'ensemble des droits d'accès au marché que la Chine sera tenue juridiquement d'accorder à chaque membre lorsqu'elle adhèrera à l'OMC. Ces listes portent sur les mesures tarifaires et non tarifaires applicables au commerce agricole et aux produits industriels (engagements pris dans le cadre du GATT) ainsi qu'aux services (engagements pris dans le cadre de l'accord général sur le commerce des services ou AGTS)³⁷.

Les conditions d'adhésion sont définies par ailleurs dans le protocole et le rapport du groupe de travail sur l'adhésion de la Chine à l'OMC. Ces documents, qui contiennent eux aussi des dispositions juridiquement contraignantes, exposent, pour l'essentiel, comment la Chine s'engage à satisfaire aux obligations découlant de l'OMC. Ces documents contiennent des descriptions détaillées des régimes chinois actuel et futur régissant le commerce et les investissements dans le pays et des obligations qui en découlent. Ils décrivent en outre plusieurs dispositions particulières qui s'appliqueront à la Chine au cours des cinq premières années après son adhésion à l'OMC. Ces dérogations provisoires aux règles normales de l'OMC sont destinées à permettre de relever le défi exceptionnel que représente l'intégration de la Chine dans le système commercial mondial. L'économie chinoise, en pleine transition, est en train de passer d'une économie planifiée à une économie de marché ; de nombreuses mesures de libéralisation ont été prises par les autorités, mais le pays conserve encore certaines caractéristiques d'une économie étatique. Il convient de noter que le protocole d'adhésion accorde aux membres de l'OMC une protection spéciale pour préserver leurs propres industries d'un afflux d'exportations en provenance de Chine, qui pourraient leur être préjudiciables.

³⁷<https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52001PC0517:FR:HTML>

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

1.3.1.1 Une ouverture progressive du marché Chinois

Depuis 1979, la stratégie d'ouverture de la Chine a été caractérisée par la promotion des exportations associée à une protection du marché intérieur. Elle a donc maintenu des barrières tarifaires et non tarifaires relativement élevées tout en évitant, grâce à des régimes particuliers, que cette protection ne pénalise ses industries exportatrices. Ainsi, l'adhésion à l'OMC a marqué la fin de cette stratégie d'ouverture sélective. Pékin a engagé une réduction ou suppression de ses tarifs douaniers pour tous les membres de l'OMC et dans tous les secteurs de l'économie

La seule obligation des membres de l'OMC sera d'accorder à la Chine le statut de NPF (nation la plus favorisée), ce qui lui donnera le droit d'être traitée sur un pied d'égalité avec tous les autres membres, à moins que des exceptions aient été prévues dans le protocole d'adhésion.

1.3.2 Les conditions préalable d'adhésion de la Chine à l'OMC par secteur

1.3.2.1 Produits industriels

La Chine réduira ses droits de douane sur tous les produits de 17 à 9 % en moyenne. Tous les droits d'importation seront consolidés. Les crêtes tarifaires supérieures à 15 % « qui restreignent le plus les échanges » seront très fortement réduits. Parallèlement à la baisse de ses droits, la Chine s'est engagée à supprimer d'ici 2005 tous ses contingents d'importation, qui restreignent le volume des produits qui peuvent entrer en Chine. Il va de soi que cela présente des avantages pour les exportateurs communautaires. Si l'on y ajoute le droit de commercialiser et de distribuer librement des produits communautaires, droit qui est également appelé à se généraliser, la suppression des contingents d'importation représente, pour les producteurs communautaires, des possibilités concrètes de participer enfin à l'un des plus grands marchés du monde.

1.3.2.2 Agriculture

Dans le domaine agricole, la Chine réduira ses droits sur les 60 produits les plus exportés par l'UE pour les ramener à une moyenne de 10 % d'ici 2005. Des progrès ont été effectués en ce qui concerne les contingents tarifaires s'appliquant à l'huile de colza et les droits s'appliquant aux produits suivants : l'huile de colza (ramenés de 85 à 9 %), les pâtes (de 25 à

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

15 %), le beurre (de 30 à 10%), le lait en poudre (de 25 à 10 %), les mandarines (de 40 à 12 %), le vin (de 65 à 14 %), les olives (de 25 à 10 %) et le gluten de froment (de 30 à 18 %).

Au niveau national, la Chine s'est engagée à éliminer toutes les subventions agricoles à l'exportation pour ses producteurs. Par ailleurs, s'appuyant sur les négociations d'adhésion à l'OMC, l'UE et la Chine ont rédigé un accord bilatéral sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) afin de veiller à ce que l'accès au marché des produits animaux et à base de plantes ne soit pas entravé par des raisons non scientifiques. Il revient maintenant aux États membres de mettre en œuvre cet accord en négociant des protocoles SPS bilatéraux pour les produits qu'ils exportent.

1.3.2.3 Services

Une grande partie des négociations d'adhésion ont porté sur les services, qui sont d'une importance capitale pour l'UE, premier exportateur mondial dans ce domaine. Les engagements pris par la Chine concernent un vaste éventail de secteurs, l'accès des fournisseurs étrangers étant garanti par des procédures transparentes et automatiques pour l'attribution des licences, dont les modalités ont été fixées en détail dans le protocole d'adhésion.

A. Assurances

L'accès des sociétés d'assurance étrangères au marché chinois sera sensiblement amélioré lorsque la Chine entrera à l'OMC. Les licences d'exploitation seront délivrées sur la base de critères prudentiels transparents. Il a été convenu que les participants étrangers à des entreprises communes d'assurance-vie pourront exercer un contrôle effectif sur la gestion des opérations : ils pourront choisir librement leurs partenaires et une garantie juridique sera instaurée, en vertu de laquelle les pouvoirs publics locaux s'abstiendront de toute intervention dans les contrats de droit privé conclus à égalité entre les parties (50-50 %). Les assureurs étrangers seront autorisés à vendre les mêmes produits que leurs concurrents chinois trois ans après l'adhésion de la Chine pour les produits d'assurance-vie et un an après l'adhésion pour les produits d'assurance non-vie. Le champ d'application des activités autorisées va des assurances-santé aux assurances-retraite en passant par les assurances-vie de groupe et toutes les activités non-vie, à l'exception des assurances responsabilité civile obligatoire.

B. Télécommunications

À la suite des négociations d'adhésion de la Chine à l'OMC, ce pays s'est engagé à ouvrir une grande partie de son marché des télécommunications à des entreprises étrangères. C'est grâce aux négociations bilatérales avec l'UE, où se trouve le siège de plusieurs entreprises de télécommunications parmi les plus compétitives du monde, que la Chine a consenti certaines des mesures les plus importantes dans ce secteur.

La téléphonie mobile est l'un des domaines essentiels dans lesquels la Chine offrira de meilleures conditions aux investisseurs étrangers évoluant dans le secteur des télécommunications : les entreprises étrangères auront le droit de détenir 25 % du capital lors de l'adhésion de la Chine, pourcentage qui passera à 35 % l'année suivante et à 49 % trois ans après l'adhésion. Ces taux, négociés par l'UE, constituent une accélération sensible des activités par rapport à l'intégration progressive de la concurrence convenue dans un premier temps dans l'accord bilatéral sino-américain. La Chine n'autorise actuellement aucun investissement étranger dans les services de télécommunications.

C. Distribution

Conformément à ce qui a été mentionné plus haut, le droit de distribuer des produits importés, qu'il s'agisse de biens ou de services, a été fortement restreint jusqu'à présent. Il comprend la vente de produits, leur commercialisation, la publicité, l'emballage, le stockage, le service après-vente et la maintenance. Ces aspects sont de toute évidence d'une importance vitale pour le secteur des services ainsi que pour les producteurs exportant vers la Chine. Le marché chinois sera donc ouvert progressivement à tous les niveaux, de la vente en gros à la vente au détail, les entreprises ayant le droit de distribuer n'importe quel produit à l'exception du sel et du tabac. L'UE est parvenue à négocier de meilleures conditions pour le commerce de détail : la restriction concernant la surface maximale (20 000 m²) sera notamment levée, permettant aux grandes surfaces ou aux magasins de meubles européens par exemple de s'établir en Chine. Par ailleurs, il n'y aura plus de restriction s'agissant du nombre de succursales d'une chaîne étrangère détenues par des capitaux étrangers, la restriction relative aux entreprises communes dans le secteur des grands magasins et les chaînes étant également supprimée.

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

D. Banque et valeurs mobilières

Les banques européennes et les autres banques étrangères seront autorisées à s'établir en Chine et à procéder à des opérations en monnaie locale avec des entreprises chinoises trois ans après l'adhésion et avec des particuliers dans l'ensemble du pays cinq ans après celle-ci. La période d'intégration varie selon les villes, mais l'UE est parvenue à avancer la date pour la ville frontalière de Zhuhai, située près de la région administrative de Macao. Grâce à une mesure de déréglementation importante, les distributeurs de véhicules à moteur et les institutions non financières seront autorisés à accorder des crédits pour l'achat de voitures, de camions et de bus.

Pour que l'adhésion de la Chine soit concrète, elle devait négocier avec les Etats Unis et l'Union Européenne, les deux grands pions du commerce mondial. Si on se penche, par exemple, sur la mise en accord entre la Chine et les Etats Unis, les chinois devaient abaisser les droits de douanes et ouvrir le marché aux investisseurs dans les domaines tel que les télécommunications (50 % dans deux ans), les banques (opérations en Yuan autorisée), les assurances ou l'automobile (crédit autorisé, droits de douane abaissés de 100 % à 25 % jusqu'en 2006). En échange, les Etats Unis devaient accepter de supprimer à terme leurs quotas sur les textiles chinois³⁸.

1.4 La Chine et l'OMC en date

La Chine est passée par plusieurs périodes de négociations avant d'accéder à l'organisation mondiale du commerce.

³⁸https://www.liberation.fr/evenement/1999/11/16/les-etats-unis-acceptent-l-adhesion-de-la-chine-a-l-omc-les-chinois-aux-portes-du-supermarche-mondia_289298 consulté le 25/11/2019

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Tableau N°7: l'accession de la Chine à l'OMC en date

Date	Evénement
1947	La Chine avait signé l'acte final de l'Assemblée générale des Nations-Unies sur le commerce et l'emploi, destiné à créer le GATT.
12/04/1948	La Chine signa le protocole temporairement praticable du GATT.
21/10/1971	L'Assemblée générale de l'ONU a adopté la résolution relative au rétablissement des droits légitimes à la République populaire de Chine.
1982	Deux mois après sa demande, la Chine a acquis les statuts d'observateur au sein du GATT
11/07/1986	La Chine a présenté au directeur général une note officielle demandant à la restitution de son siège de membre fondateur.
1988	Tenue de la première réunion du Groupe de travail chinois au sein du GATT.
15/04/1994	A la clôture de l'Uruguay Round à Marrakech (Maroc), la Chine a signé, de concert avec les 122 autres membres contractants, l'Acte final sur les résultats des négociations multilatérales de l'Uruguay Round. La Chine a souhaité devenir pays fondateurs de l'OMC.
17-21/12/1994	Au cours de la réunion du groupe de travail chinois, un consensus n'a été trouvé sur le dossier chinois de pays fondateur à l'issue des discussions entamées entre la Chine et les autres parties signataires.
01/01/1995	L'OMC a vu le jour officiellement à Genève avec 134 membres. Elle a remplacé le GATT et se charge de mettre à l'exécution toute une série des accords de l'Uruguay Round et de gérer l'économie mondiale et les ordres commerciaux.
01/07/1995	L'OMC a décidé d'admettre la Chine comme observateur
05/05/1997	Les membres en voie de développement au sein de l'OMC ont publié une déclaration
23/05/1997	Soutenant unanimement l'adhésion de la Chine au plus rapide à cette organisation mondiale. La 4 ^e réunion du Groupe chinois de l'OMC a abouti à un accord sur deux principaux articles relatifs au principe non-discrimination et l'examen juridique concernant le protocole sur l'adhésion chinoise.
01/08/1997	Fin de la 5 ^e réunion du Groupe chinois à Genève. Le négociateur en chef Long Yongtu annonça que le gouvernement chinois avait pris d'importantes mesures en ce qui concerne la nouvelle baisse des taxes douanières, l'élimination des barrières non douanières et la suppression des aides aux exportations des produits agricoles.
08/04/1998	La 7 ^e réunion du Groupe chinois a pris fin à Genève. Le président du Groupe a publié une déclaration selon laquelle, le projet de la Chine sur la réduction des taxes douanières avait été accueilli par les membres du Groupe, cela montre des progrès significatifs des négociations sur la candidature chinoise.
10/04/1999	Le ministre chinois du commerce extérieur et de la coopération économique Shi Guangsheng et le représentant américain du commerce ont signé à Washington l'accord sino-américain sur la coopération agricole il s'agit d'un prélude de l'adhésion chinoise à l'OMC.
12/04/2000	La Chine et la Malaisie ont abouti à un accord bilatéral.
16/05/2000	Un accord bilatéral a été parvenu entre la Chine et la Lettonie
19/05/2000	Un accord bilatéral a été réussi entre la Chine et l'Union européenne
29/05/2000	La Chine et la Suisse ont parvenu à signer un accord bilatéral.
2000	Le représentant mexicain a déclaré que les négociations avec son pays touchaient à la fin.
10/01/2001	Reprises des négociations sur l'adhésion chinoise
14/06/2001	Une entente totale a été réalisée sur des problèmes en suspens entre la Chine et les Etats-Unis
20/06/2001.	L'entente totale a été également atteinte entre la Chine et l'UE
03/08/2001	M. Long Yongtu a souligné que sont résolus tous les problèmes d'importance majeure concernant l'entrée de la Chine à l'OMC
03/08/2001	L'OMC a réussi son accord unanime sur l'adhésion chinoise en novembre de cette année.

Source : https://www.persee.fr/doc/perch_1021-9013_2002_num_69_1_2716

1.5 Principes fondamentaux et règles contraignantes

Comme le GATT, l'OMC se fonde sur un certain nombre de principes essentiels qui se retrouvent dans tous ses accords et qui sous-tendent le fonctionnement du système commercial multilatéral. L'un de ces principes, considéré comme un pilier de l'OMC, est celui de

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

- a. La non-discrimination, qui prend deux formes
 - le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) – interdit aux Membres de faire une discrimination entre leurs partenaires commerciaux en accordant un traitement plus favorable à un ou plusieurs autres Membres.
 - le traitement national – interdit également toute discrimination entre les fournisseurs étrangers et les fournisseurs nationaux, exigeant que les produits similaires soient traités de la même façon.
- b. La libéralisation progressive, qui demande l'ouverture des marchés par l'élimination graduelle des obstacles tarifaires et non tarifaires, compte tenu des circonstances particulières des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA).
- c. La prévisibilité. Pour garantir un environnement commercial stable et prévisible, les Membres de l'OMC s'engagent, entre autres, à respecter des règles contraignantes, à faire en sorte que les règles commerciales soient transparentes et connues du public, à procéder à l'examen de la politique commerciale de chaque Membre, à notifier régulièrement leurs mesures commerciales aux comités pertinents de l'OMC et à promouvoir une concurrence loyale, conformément aux dispositions des Accords de l'OMC.

Section 02 : Les réformes d'après adhésion

Après l'adhésion à l'OMC, la Chine a procédé à 3 types de réforme :

2.1 Libéralisation des capitaux d'Etat

En libéralisant l'investissement, le gouvernement chinois n'entend pas privatiser l'Etat dans le sens d'une vente en gros comme ce fut le cas en Russie et dans plusieurs pays d'Europe de l'Est au tournant des années 1980-90. Ce que veut faire la Chine, c'est de briser le monopole d'Etat traditionnel dans plusieurs secteurs, facilitant ainsi l'accès au marché pour les investisseurs privés et étranger. En effet, l'entrée graduelle dans le marché, plutôt que la privatisation d'un seul coup offre souvent une meilleure solution à la compétition pour une économie en transition³⁹.

³⁹https://www.memoireonline.com/12/06/309/m_emergence-economie-chinoise-impact-monde2.html

2.2 L'ouverture de secteur tertiaire

L'adhésion à l'OMC a créé d'énormes occasions commerciales dans les services, qui sont devenus, à leur tour, les nouveaux points chauds des investissements étrangers. En effet, après l'entrée de la Chine dans l'OMC, bien des restrictions imposées à l'entrée des entreprises nationales et étrangères dans le secteur tertiaire ont été levées et la concurrence émergera dans le secteur. La vitalité rétablie permettra de remédier à la situation de l'insuffisance de l'offre par rapport à la croissance de la demande.

2.3 La réforme de la structure financière

Après l'adhésion, le secteur se trouvait face à face avec la concurrence étrangère d'où la nécessité de réforme. Ainsi la structure organisationnelle financière a été progressivement améliorée et a offert un fort appui au développement rapide et sain de l'économie. Les banques commerciales d'Etat se sont transformées progressivement en entreprises financières modernes qui se livrent principalement aux opérations monétaires. Les institutions financières comme ceux de titres et de l'assurance ont été normalisées. Une série d'institutions financières à capitaux étrangers ont été introduites. Actuellement la Chine possède une structure financière composée de diverses formes des banques commerciales, compagnies de valeurs et d'assurances.

2.4 Nouvelles réformes

Le troisième Plenum du XVIII^e Comité central du Parti communiste chinois, tenu à Pékin du 9 au 12 novembre 2013, a décidé une série d'importantes réformes :

- Mesures réduisant l'intervention de l'État : suppression des procédures d'examen et d'approbation préalables pour les investissements (sauf dans les secteurs de la sécurité nationale et de l'écologie et pour les investissements stratégiques) ; fin des prix administrés (sauf services publics) au profit de prix de marché ;
- Mesures accroissant le rôle des capitaux privés : possibilité de leur association avec des capitaux publics, impliquant la fin des monopoles d'État dans divers secteurs : chemins de fer, transport aérien, finance, énergie et télécoms ; possibilité de créer des banques privées ;
- Renforcement de l'indépendance de la justice ;

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

- Réforme des terres agricoles afin de donner davantage de droits aux agriculteurs sur la propriété des terres qu'ils cultivent ;
- rééquilibrer le mode de croissance en le réorientant vers le marché intérieur : réforme des modalités d'évaluation des dirigeants locaux (la croissance du PIB ne sera plus le seul critère important, de nombreux critères de bonne gestion et des critères sociaux et écologiques seront pris en compte), amélioration des régimes sociaux, réforme du hukou et de la politique de l'enfant unique

Section 03 : Les conséquences de l'adhésion de la Chine à l'OMC

Le 11 décembre 2001, après quinze ans d'efforts, la Chine est devenue officiellement le 143ème membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Cette institution créée en 1995 à la suite du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) constitue l'unique organisation internationale régissant le commerce international afin de favoriser la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges. En 1948, la Chine nationaliste fut l'un des membres fondateurs du GATT mais elle s'en retira dès 1950 après la naissance de la République Populaire de Chine. A partir de 1986, La Chine a dû prendre un grand nombre d'engagements afin de se conformer aux droits et obligations énoncés dans les accords de l'OMC. Les principales conséquences sont les réformes engagées par la Chine en matière de transparence dans les relations commerciale ainsi que l'ouverture de son marché intérieur. L'ensemble de ces mesures ont largement contribué à faire de la Chine une nouvelle puissance économique avec laquelle les membres de l'OMC devront compter⁴⁰.

3.1 Le produit intérieur brut (PIB)

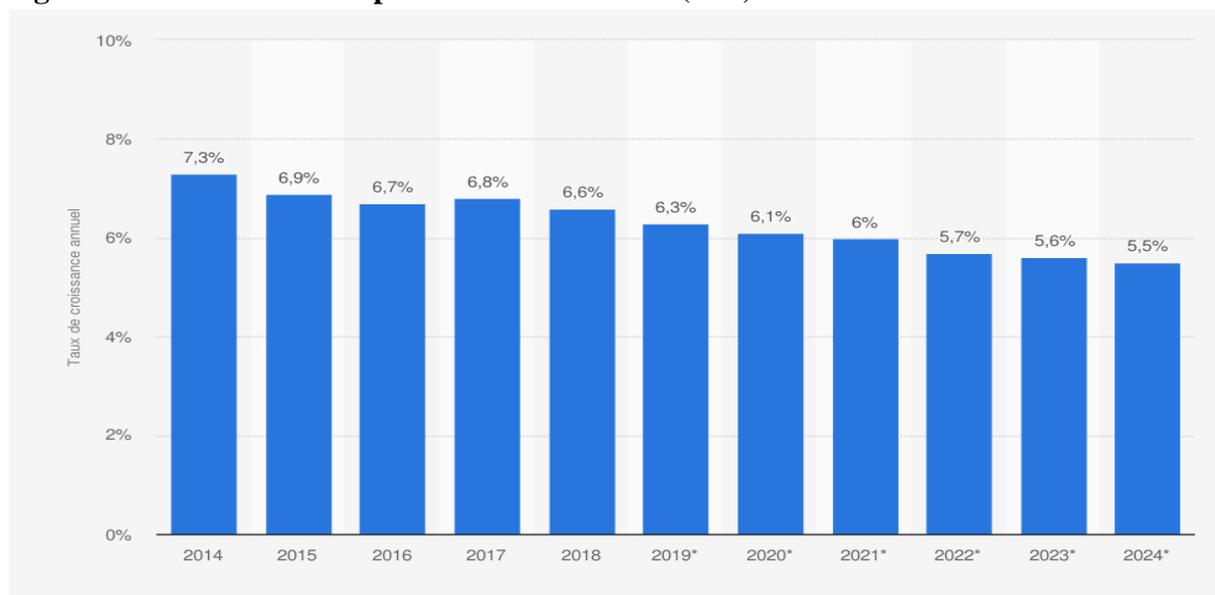
La Chine s'est servie de l'OMC pour accélérer son propre processus de réformes afin d'accroître sa compétitivité et attirer d'avantages d'investissements étrangers (\$69.5 milliards en 2006). Depuis son accession à l'OMC en décembre 2001, la Chine n'a cessé d'accumuler des

⁴⁰ <http://chine.blogs.centraliens-marseille.fr/media/02/01/c2cc4d427a7d35ec4e56b9ebbc4715c9.pdf>

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

records sur ses performances économiques : elle est devenue la 4^{ème} puissance mondiale en termes de PIB (3,43 milliards de dollar) avec un taux de croissance en 2007 atteignant 11,4%.

FigureN°3 : Croissance du produit intérieur brut (PIB) de la Chine de 2014 à 2024



Source : <https://fr.statista.com/statistiques/665696/pib-de-la-chine-par-habitant-en-prix-courants/>

Classé en deuxième position, derrière les États-Unis, des pays du monde ayant le plus important produit intérieur brut (PIB) nominal, l'économie chinoise reste stable, à la recherche d'un développement constant.

Selon les dernières données fournies par le FMI, la croissance du PIB chinois s'élève à environ 6,5 %. Afin de maintenir toujours ce taux de croissance, celui étant l'objectif minimum fixé par le gouvernement, la Chine tente de rééquilibrer son économie en soutenant également la consommation intérieure (les exportations chinoises ont reculé dernièrement en raison des affrontements sur les tarifs douaniers entre la Chine et les États-Unis) par le biais de mesures fiscales et de baisses d'impôts, dans l'espoir de doper la consommation⁴¹.

Après avoir connu des périodes très fortes de croissance par le passé, comme ce fut le cas des années 1985, 1992 ou 2007, la Chine fait de son mieux pour continuer à croître, même si son

⁴¹<https://fr.statista.com/statistiques/665400/taux-de-croissance-annuel-du-pib-chine/>

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

taux de croissance restera aux alentours de 6 % dans les années à venir, une croissance qui est loin d'être atteinte par d'autres économies occidentales.

3.2 La balance commerciale

L'exportation chinoise a augmenté de façon remarquable pendant la période 2001-2005 pour atteindre 762000 millions USD à la fin de l'année 2005 soit une augmentation de 186,36% par rapport à l'année 2001, l'année de l'adhésion de la Chine à l'OMC. En matière d'exportation de biens, La Chine a dépassé le Japon en 2004 pour devenir 3ème exportateur de biens, derrière les Etats-Unis et l'Allemagne. D'un montant de 593 Milliards USD, ses exportations ont représenté 6,5% du total mondial. Dans les seuls biens manufacturés, sa part du marché mondial est supérieure à 12%. En matière d'exportation de services, La Chine continentale a exporté pour 62 Milliards USD en 2004, soit 2,9% du total mondial. Elle occupe ainsi le 9ème rang mondial, juste devant Hong Kong (54 Milliards USD). En combinant ces deux zones douanières, on obtiendrait un ensemble classé au 4ème rang mondial, devant la France et le Japon (une telle estimation est toutefois abusive puisqu'elle est par exemple gonflée par les flux croisés de tourisme ou de négoce, entre le continent et Hong Kong)⁴².

En ce qui concerne l'importation, il a augmenté au fur et à mesure avec l'augmentation de l'exportation mais tout en gardant une balance commerciale positive. Cette augmentation est due à l'accroissement de la demande de l'économie chinoise que ce soit en matière première ou en énergie. En matière d'importation de biens, après avoir enregistré une croissance des importations de 40% en 2003, la Chine est passée du 6ème au 3ème rang des importateurs de biens. Elle a conservé ce rang en 2004 grâce à une croissance de 36% des importations. D'un montant de 561 Milliards USD, celles-ci ont représenté 5,9% du total mondial. En matière d'importation de services, La Chine a importé pour 71,6 Milliards USD en 2004. Avec 3,4% des achats mondiaux, elle occupe ainsi le 8ème rang des importateurs (comme en 2003), tout juste derrière les Pays-Bas. En ajoutant Hong Kong, on dépasserait, sous les mêmes réserves que précédemment, la France au 5ème rang mondial.

⁴²https://www.memoireonline.com/12/06/309/m_emergence-economie-chinoise-impact-monde2.html

3.3 Impact sur l'agriculture

L'agriculture en Chine est un secteur économique important de la Chine, elle emploierait plus de 300 millions d'agriculteurs. La Chine occupe le premier rang de la production agricole, notamment de céréales, produisant essentiellement du riz, du blé, des pommes de terre, du sorgho, de l'arachide, du thé, du millet, de l'orge, du coton, ...etc. Selon les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le secteur agricole représente encore aujourd'hui 15 % du produit intérieur brut de la Chine et assure 40 % de l'ensemble des emplois⁴³.

L'agriculture avait été l'un des sujets les plus chaudement disputés lors des négociations ayant mené à l'entrée du pays à l'OMC. Selon des statistiques récentes, l'entrée à l'OMC, avec l'ouverture du marché local qui s'en est suivi, a fait passer le commerce agricole total du pays de 27,92 milliards de dollars en 2001 à 121, 96 milliards en 2010, pour un facteur de 3,4. Les importations sont passées de 11,85 milliards de dollars à 72,55 milliards, une augmentation annuelle moyenne de 22,3 % et les exportations de 16, 07 milliards à 49,41 milliards, un rythme annuel de 13,3 %⁴⁴.

3.4 Impact sur le secteur énergétique

L'accession à l'OMC aura des effets tant directs qu'indirects sur la production et la consommation d'énergie. A court terme, la réduction des barrières douanières à l'importation, ainsi que la réduction ou la suppression des subventions dans le secteur de l'énergie vont avoir des effets directs. Les changements structurels à long terme auront certainement des effets indirects⁴⁵.

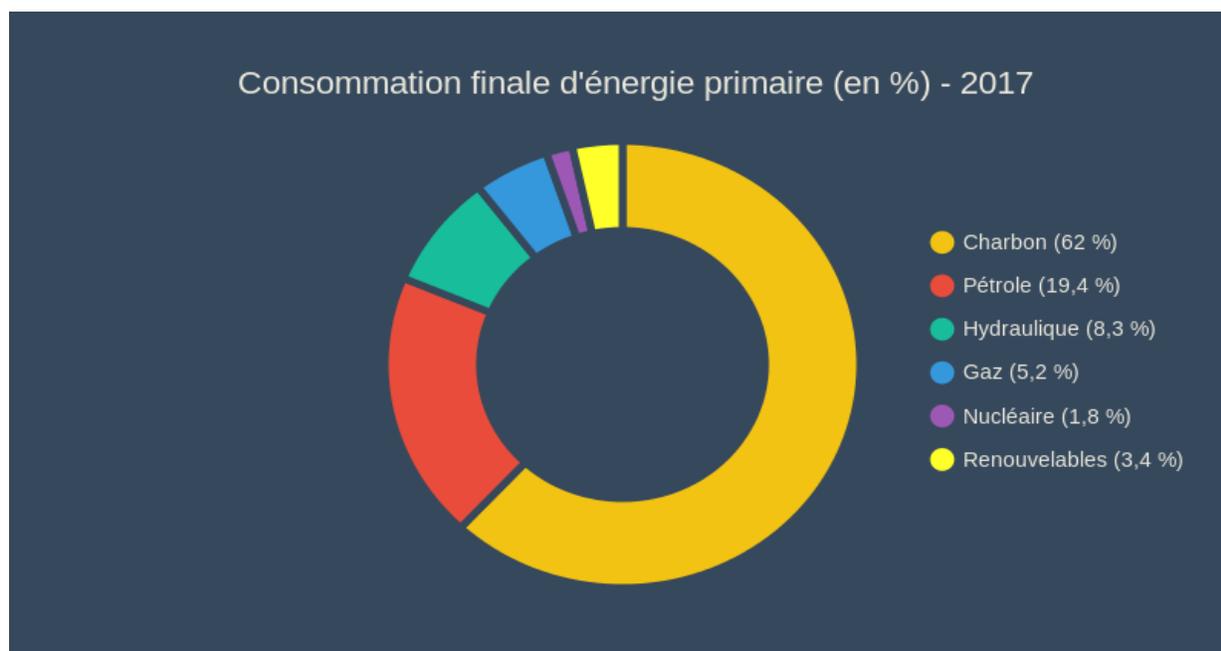
⁴³https://fr.wikipedia.org/wiki/Agriculture_en_Chine

⁴⁴<http://french.peopledaily.com.cn/Economie/7845706.html>

⁴⁵https://www.persee.fr/doc/perch_1021-9013_2002_num_69_1_2713#perch_1021_9013_2002_num_69_1_T1_0039_0000

Figure N°4 : Consommation d'énergie en 2017

Source : <https://www.planete-energies.com/fr/medias/decryptages/chine-les-grands-equilibres-energetiques>



La Chine est le premier consommateur d'énergie en surpassant les Etats-Unis. La consommation chinoise d'énergie primaire était en 2017 répartie en 88,7 % d'énergies fossiles : 62% de charbon, 19,4 % de pétrole et 5,2 % de gaz naturel ; 1,8 % de nucléaire et 3,4 % d'énergies renouvelables : 3,7 % de biomasse et déchets, 3,2 % d'hydroélectricité et 2,3 % d'autres renouvelables (solaire et éolien), selon l'Agence internationale de l'énergie, elle représentait 22% de la consommation mondiale en 2017.

La Chine est également le premier producteur et premier consommateur mondial de charbon, l'une des sources d'énergie les plus polluantes, qui alimente près de 70% de ses besoins énergétiques.

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Bien que la Chine soit le 5ème producteur mondial de pétrole, les importations chinoises de pétrole brut représentaient 59,6% de sa consommation en 2014 et ont plus que quadruplé entre 2000 et 2014 (de 70 à 308 millions de tonnes). De plus, la production chinoise de charbon ne couvre plus les besoins du pays depuis 2013, ainsi cette année, elle a importé 8,6% de sa consommation en charbon. Enfin, la Chine a importé 32,4% de son gaz naturel en 2014, bien qu'elle soit 7ème producteur de gaz au monde.

3.5 L'OMC, un facteur de réussite économique

L'accession a ouvert à la Chine un vaste marché, stabilisé les relations avec les autres puissances économiques et a exercé une forte pression sur les entreprises chinoises, les poussant ainsi à plus de efficacité, à s'internationaliser et à mettre fin à certains monopoles. La Chine s'est servie de l'OMC pour accélérer son propre processus de réformes afin d'accroître sa compétitivité et attirer d'avantages d'investissements étrangers (\$69.5 milliards en 2006). Depuis son accession à l'OMC en décembre 2001, la Chine n'a cessé d'accumuler des records sur ses performances économiques : elle est devenue la 4ème puissance mondiale en termes de PIB (3,43 milliards de dollar) avec un taux de croissance en 2007 atteignant 11,4% (le plus important depuis 14 ans). Le commerce extérieur chinois a triplé, passant de 509,7 milliards de dollars en 2001 à 1,422 milliards en 2005. Cela a largement profité aux compagnies étrangères car environ 60% des exportations chinoises sortent d'usines à capitaux étrangers. En 2007, l'excédent commercial chinois a atteint 262 milliards de dollars, dont l'ampleur est devenue un sujet de tension entre la Chine et ses partenaires⁴⁶.

3.6 L'émergence de l'économie chinoise

Depuis une vingtaine d'années, la Chine prend une part croissante aux échanges internationaux. Les réseaux mondiaux de production développés par les multinationales déterminent en grande partie la composition et la distribution géographique du commerce international de produits manufacturés de la Chine, qui se spécialise dans les opérations d'assemblage. Cette insertion dans les réseaux de production explique qu'elle exporte non seulement des produits intensifs en main-d'œuvre, mais aussi des produits de haute technologie, ce qui aiguise la perception de la concurrence chinoise. La représentation des menaces et

⁴⁶ <http://chine.blogs.centraliens-marseille.fr/media/02/01/c2cc4d427a7d35ec4e56b9ebbc4715c9.pdf>

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

l'ampleur des opportunités que constitue la croissance chinoise varient néanmoins la situation des différents pays avancés. Les opportunités dépendent notamment de la spécialisation internationale de chaque économie et de sa capacité à soutenir la croissance par l'innovation. Les exportations de la Chine enregistrent des taux de croissance impressionnants⁴⁷.

La progression des IDE entrants en Chine a été spectaculaire. En effet, après l'adhésion de la Chine à l'OMC en 2001, l'IDE a augmenté de 15,1% par rapport à l'an 2000 pour atteindre 46900 millions USD en 2001. Depuis, l'IDE est en expansion pour atteindre 60300 millions USD en 2005 c'est-à-dire une augmentation de 28,6% par rapport à 2001

3.6.1 La politique commerciale chinoise

- L'ouverture et ses limites

la politique d'ouverture inaugurée par la Chine depuis le début des années quatre-vingts s'inscrit dans le processus général de réforme économique qui a visé à accélérer la croissance et à promouvoir la modernisation de l'économie point en rupture avec le passé la nouvelle politique commerciale a eu pour objectif de développer des échanges extérieurs et de tirer parti des avantages comparatif dont dispose l'économie chinoise dans le commerce international les réformes dans le domaine des relations économiques extérieures ont abouti à de profonds changements institutionnels décentralisation et assouplissement du monopole du commerce extérieur ouverture aux investissements étrangers directs, libéralisation du régime de changes⁴⁸.

- Émergence dans les plus internationaux d'échange et de capitaux :

Depuis le début de la politique d'ouverture, les échanges extérieurs de la Chine enregistrent une progression extrêmement rapide, puisque leur montant en dollars a été multiplié par sept 1980 à 1995 point les exportations ont connu une croissance de 14% par an, les importations de 13 %, atteignant respectivement 148 et 132 milliards de dollars. Cette progression a dépassé largement le rythme de croissance de l'économie chinoise et a été aussi beaucoup plus rapide que celui du

⁴⁷ <https://www.persee.fr/doc/polit>

⁴⁸ https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1996_num_37_147_5055

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

commerce mondial dans son ensemble point l'économie chinoise s'est ouverte sur l'extérieur en même temps qu'elle a élargi sa place dans le commerce international.

- Ouverture et progression dans le commerce international :

Le degré d'ouverture de l'économie chinoise est difficile à mesurer précisément point en 1900 quatre-vingts l'importance des échanges extérieurs dans l'activité économique, mesurée par le poids des exportations aux importations dans le produit intérieur brut étaient de l'ordre de 6 à 10%. En 2014 ce rapport s'élève à 23_24 %.

Section 04 : L'impact de l'adhésion de la Chine à l'OMC sur le reste du monde

La croissance rapide de la Chine dans son économie et son émergence en tant que la puissance économique mondiale joue un rôle important dans le développement de l'économie mondiale. Depuis la Chine a mis en œuvre des politiques de réforme et l'ouverture de son économie au monde extérieur en 1979, son économie a maintenu une croissance robuste, le taux de croissance annuel moyen du PIB pour atteindre environ 10% au cours des 33 dernières années. Une telle croissance a donné à la Chine une occasion d'apporter une contribution plus importante au monde.

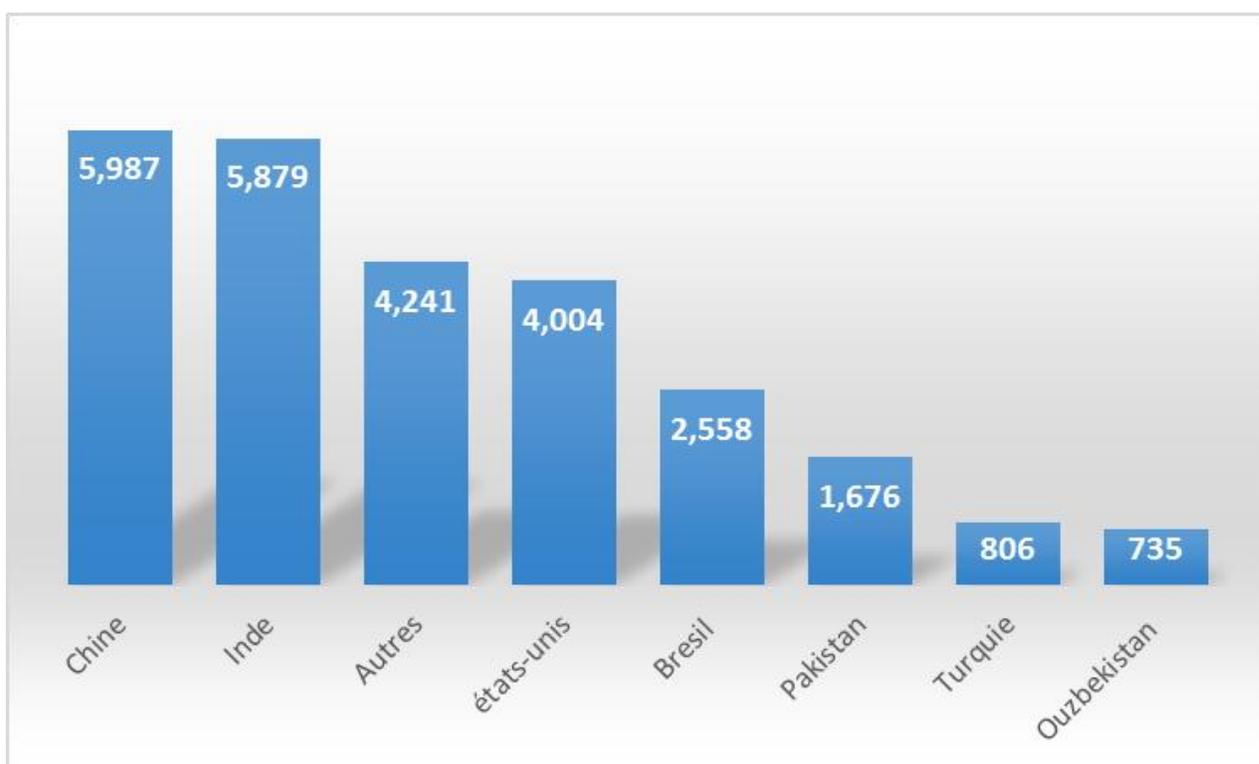
Selon les statistiques publiées par la Banque mondiale, la Chine a fait la plus grande contribution au taux de croissance dans le monde entier plus de 13% en moyenne depuis que la Chine a rejoint l'OMC en 2001. Aujourd'hui, l'économie de la Chine se classe au deuxième rang dans le monde en termes de produit intérieur brut (PIB) à taux de change en vigueur.

La Chine, les États-Unis et l'Allemagne sont les trois principaux importateurs et exportateurs de marchandises. En 2013, la Chine est devenue le premier importateur et exportateur mondial de marchandises, ses importations et ses exportations s'élevant au total à 4 159 milliards de dollars EU. Elle a enregistré un excédent commercial de 259 milliards de dollars EU, soit 2,8% de son PIB. - Les États-Unis viennent en deuxième position, avec des importations et des exportations d'un montant total de 3 909 milliards de dollars EU en 2013. Leur déficit

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

commercial a été de 750 milliards de dollars EU (4,5% du PIB). L'Allemagne occupe la troisième place, avec un excédent commercial de 264 milliards de dollars EU en 2013, soit 7,3% de son PIB. Le Japon arrive en quatrième position, avec un commerce de marchandises de 1 548 milliards de dollars EU en 2013. Il a enregistré un déficit commercial de 118 milliards de dollars EU, soit 2,4% de son PIB.

Figure N° 5: Volume de production de coton des principaux pays producteurs dans le monde en 2018/2019 (En milliers de tonnes métriques)



Source : <https://fr.statista.com/statistiques/564963/production-mondiale-de-coton-par-pays/>

L'économie chinoise s'est développée de façon considérable depuis le lancement de la stratégie de réforme et d'ouverture en 1978. C'est aujourd'hui la deuxième économie au monde, le plus grand exportateur et un investisseur de plus en plus important. Pour alimenter ses exportations, elle importe du monde entier des volumes considérables de matières premières et de produits semi-finis.

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

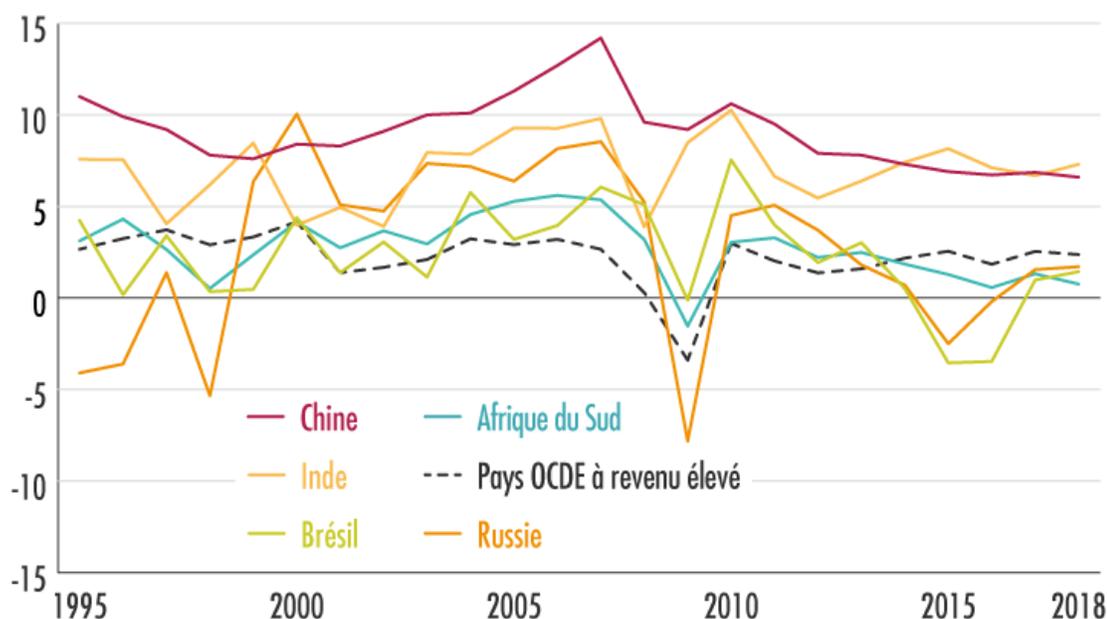
4.1 La Chine et les BRICS

En 2001, un économiste de Goldman Sachs, Jim O'neill, affirmait que les économies du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine étaient appelées à connaître un développement rapide, donnant ainsi naissance à l'acronyme BRIC, qui s'enrichira de la lettre S suite à l'inclusion de l'Afrique du Sud en 2011.

Entre 2000 et 2008, la croissance des BRICS est nettement supérieure à celles des pays développés. La croissance de ces pays a connu un fléchissement et atteint en 2009 son plus bas niveau : - 7,8 % de croissance pour la Russie et la Chine passe de 14, 2 % de croissance en 2007 à 9,6 % en 2009. Parmi les BRICS, la Chine affiche depuis une vingtaine d'années des taux de croissance les plus élevés. Depuis 2014, notamment du fait de la baisse du prix des matières premières, la situation économique de la Russie, du Brésil et de l'Afrique du Sud s'est sensiblement dégradée⁴⁹.

⁴⁹<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/economie-mondiale/brics/>

Figure N°6: Croissance comparée des pays développés et des BRICS



Source : <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/economie-mondiale/brics/>

La place des BRICS dans l'économie globale ne cesse de croître. En 1990, leur poids dans le PIB mondial atteignait à peine 10 % contre 25,5 % en 2018. Aujourd'hui, elles totalisent un PIB de près de 20 000 milliards d'euros et comptent près de 3,1 milliards d'habitants, soit 42,1 % de la population mondiale. Une ascension confirmée par la place désormais occupée par les BRICS dans le classement des pays les plus puissants au monde réalisé tous les ans par le Fonds Monétaire International (FMI) sur la base de leur PIB. En 2018, la Chine y occupe la deuxième place, suivie de près par l'Inde (7e place), le Brésil (9e place) et la Russie (12e place). L'Afrique du Sud occupe quant à elle la 32e place. Dans ce classement, la France se situe à la 6e place derrière les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni⁵⁰.

Considérée comme étant l'actuelle seconde puissance mondiale (derrière les États-Unis), la Chine est devenue en 2011 la deuxième puissance économique de la planète, détrônant ainsi le Japon et devenant la première puissance du continent asiatique. Avec des échanges

⁵⁰<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiques-economiques/economie-mondiale/brics/>

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

commerciaux s'élevant à 4 160 milliards de dollars en 2013, la Chine a devancé la même année les États-Unis en prenant la place de première puissance commerciale au monde. Le commerce extérieur chinois a progressé de 7,6 %, les exportations chinoises ont grimpé à 2 210 milliards de dollars et les importations ont augmenté de 7,3 %, à 1 950 milliards, selon des chiffres publiés en 2013 par les douanes⁵¹.

Avec un taux de croissance spectaculaire (le plus important de la dernière décennie) de l'ordre de près de 10 % par an, la Chine est le pays qui a enregistré la plus forte croissance économique de ces dernières années. En 2010, la Chine a atteint le chiffre record de 9,2 % de croissance (à titre de comparaison, la croissance économique en France était de 1,7 % en 2011). En décembre 2014, la Chine devance les États-Unis et devient la première puissance économique mondiale en PIB.

La Chine a enregistré une croissance annuelle de 6,9 % pour l'année 2015, la plus faible depuis près de 25 ans ! Ce ralentissement s'est conjugué à une volatilité accrue de ses marchés financiers (effondrement boursier durant l'été 2015 et l'hiver 2016).

Les échanges intra-Bric sont assez symptomatiques des divergences économiques actuelles : dominés à plus de 70 % par la Chine, ces échanges ont connu une profonde transformation suite au ralentissement chinois et au contexte international, avec une détérioration des termes de l'échange, notamment pour les deux producteurs de matières premières que sont le Brésil et la Russie. Ce mouvement a été renforcé par la dynamique de reprimarisations de ces deux économies observées durant la dernière décennie. En effet, l'ogre chinois sur les marchés de matières premières a, certes, permis une explosion du volume et de la valeur des matières premières exportées par le Brésil et la Russie, contribuant ainsi à leur dynamique de croissance, mais il a surtout restreint le potentiel de diversification de ces économies⁵².

⁵¹https://fr.wikipedia.org/wiki/BRICS#La_puissance_%C3%A9conomique_des_BRICS

⁵²<https://www.iris-france.org/77263-bric-la-fin-dun-acronyme/>

4.2 La Chine et les Etats Unis

Après son entrée à l'OMC, la Chine est devenue, selon les dernières estimations de la Banque Mondiale, le premier pays au monde pour le PIB à parité de pouvoir d'achat (PPA), passant devant les États-Unis en 2014. En 2017, le produit intérieur brut (PIB) en PPA chinois s'est élevé à environ 23 120 milliards de US\$ contre 19 360 milliards de US\$ approximativement pour les États-Unis. Ce qui confirme bien le dépassement chinois à long terme. La PPA consiste à mesurer le pouvoir d'achat par rapport à un « panier » de 3 000 produits, au lieu de convertir les PIB au taux de change officiel. Cette mesure est préférée notamment pour comparer le niveau de vie par habitant dans différents pays⁵³.

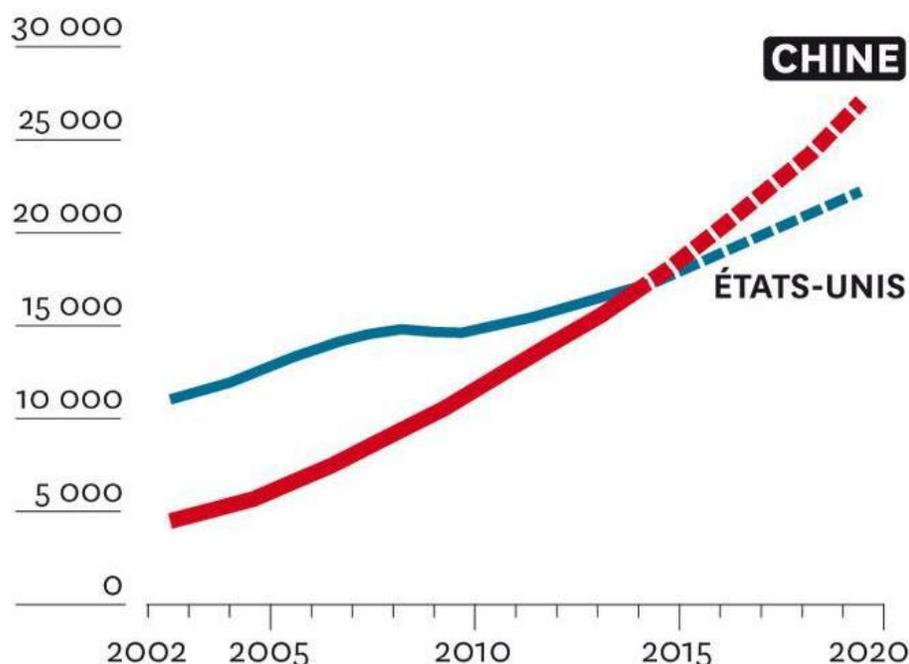
Les deux pays ne sont ni alliés ni ennemis, mais sont néanmoins deux grandes puissances aux économies liées. L'exécutif américain ne considère pas la République populaire de Chine comme un adversaire, mais un concurrent dans certains domaines et un partenaire dans d'autres.

Calculé par tête d'habitant, le revenu chinois reste toutefois très loin du niveau américain : selon les chiffres du FMI, l'écart est encore de 1 à 4 entre les deux pays.

⁵³<http://www.lesahel.org/index.php/2019/11/08/voyage-dans-lempire-du-milieu-la-chine-nouvelle-se-devoile-aux-yeux-du-monde/>

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Figure N°7: PIB de la Chine et des États Unis en milliards de \$ en PPA



Sources : <https://www.courrierinternational.com/article/2014/12/03/la-chine-a-la-conquete-du-monde>

En 2016, les principaux clients de la Chine étaient les États-Unis, l'Union européenne (UE-28), Hong Kong, le Japon et la République de Corée (Corée du Sud)

Tableau N°8: les principaux clients de la chine 2015-2016

Rang	Pays	Valeur en millions USD	Evolution 2015-2016	Part de marché
1	États-Unis	388 617	-5,20%	18,20%
2	UE 28	322 604	-7.6 %	15,30%
	Allemagne	66 000	-4,60%	3,10%
	Pays-Bas	58 031	-2.7 %	2,70%
	Royaume-Uni	56 592	-5,10%	2,70%
	Italie	26 537	-4.7 %	1,20%
	France	24 955	-6,70%	1,20%
3	Hong Kong	292 610	-12,10%	13.7 %
4	Japon	129 505	-4.7 %	6,10%
5	Corée du Sud	95 747	-5.6 %	4,50%

Source : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2018/01/05/chine-principaux-fournisseurs-et-clients-en-2016>

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

4.3 La Chine et l'union européenne

Lorsque la Chine a commencé à ouvrir son économie au monde dans les années 1970, la Communauté européenne n'a pas tardé à entreprendre des relations commerciales plus approfondies, en établissant officiellement des relations entre la Communauté économique européenne et la Chine le 6 mai 1975, suivies par le premier accord commercial le 2 mai 1978 avec une clause de la nation la plus favorisée en ce qui concerne les barrières tarifaires. En 1985, l'Accord de Coopération Economique et Commerciale a été ratifié, la première délégation de la Communauté économique européenne s'est installée à Pékin en 1988, et le premier sommet UE-Chine a eu lieu à Londres dix ans plus tard.

Tableau N° 9 : principaux fournisseurs de la chine 2014-2015

Rang	Pays	Valeur en millions USD	Evolution 2014-2015	Part de marché
1	UE 28	207 817	-0,60%	13,60%
	Allemagne	86 113	-1,60%	5,60%
	France	22 501	-9,90%	1,50%
	Royaume-Uni	18 603	-1,50%	1,20%
	Italie	16 684	-0,60%	1,10%
2	Corée du Sud	158 762	-8,90%	10,40%
3	Japon	145 238	1,80%	9,50%
4	Taiwan	139 792	-3,30%	9,20%
5	Etats-Unis	132 394	-8,00%	8,70%

Source : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2018/01/05/chine-principaux-fournisseurs-et-clients-en-2016>

L'Union européenne et la Chine sont deux des plus grandes puissances commerciales au monde, et l'Union est le principal partenaire commercial de la Chine, tandis que celle-ci est le deuxième partenaire commercial de l'Union.

4.3.1 Biens échangés entre l'Europe et la Chine

Figure N°8 : Importations européennes depuis la Chine

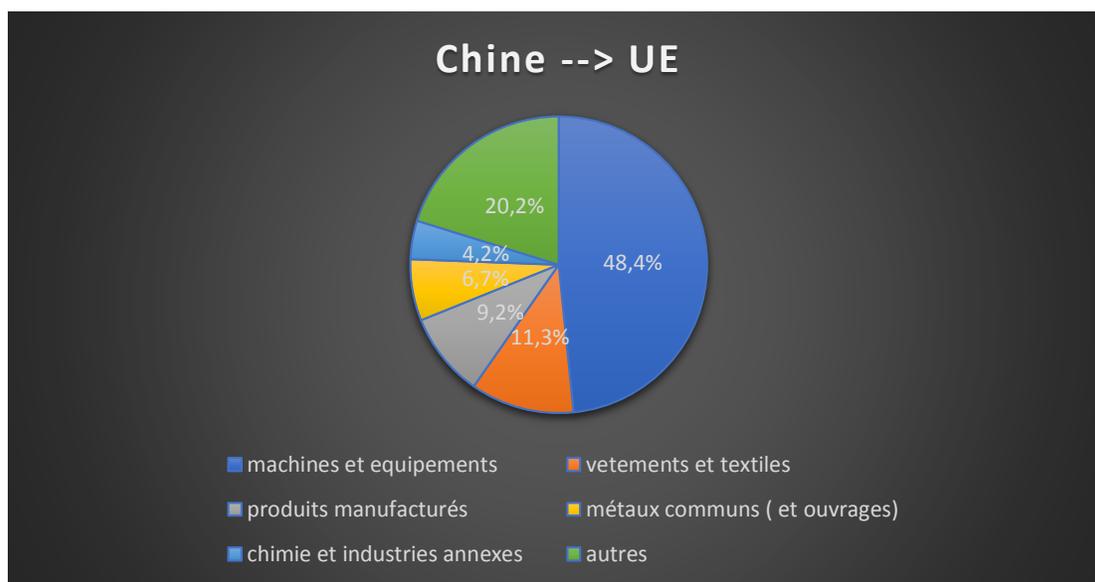
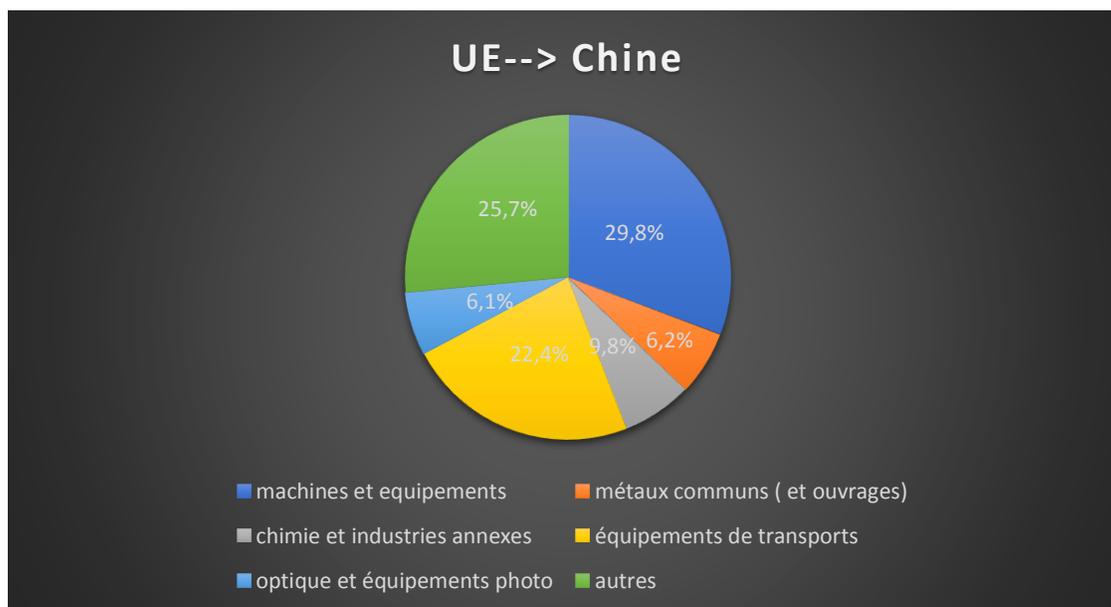


Figure N°9 : Exportations européennes vers la Chine



Sources : <https://www.touteurope.eu/actualite/chine-union-europeenne-quelles-relations-commerciales.html>

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Les importations en Europe depuis la Chine se composent majoritairement de biens industriels et manufacturés : machines et équipements (48,4%), vêtements et textiles (11,3%), meubles, jouets, etc. Les exportations européennes sont également composées de machines (29,8%), équipements de transports (22,4%) et produits chimiques (9,8%). Entre 2011 et 2015, le taux de croissance annuel moyen était à 4,4% pour les importations européennes depuis la Chine et 5,7% pour les exportations européennes vers la Chine⁵⁴.

4.4 La Chine et le Japon

Japon et Chine sont les deux principales économies d'Asie. D'abord la Chine est considérée comme le plus puissant des États émergents, sa croissance économique est extrêmement rapide et ce depuis plusieurs années. Son PIB qui lui donne une position de force en concurrençant les plus grands pays du monde à savoir les États Unis et l'union européenne. Ensuite, le Japon qui constitue la plus ancienne composante du pôle est asiatique de la Triade, est qualifié de troisième puissance économique mondiale est la deuxième puissance industrielle du Monde et troisième puissance commerciale du monde⁵⁵.

Les échanges commerciaux entre les deux États sont en constante croissance et ont dépassé les 185 millions de dollars américains en 2005. Depuis 2001 (date d'entrée de la Chine à l'OMC). Le Japon est le premier investisseur étranger en Chine. Formidable réservoir de main-d'œuvre peu exigeante et marché potentiel extraordinaire, la Chine attire les investissements étrangers. 14,4% des IDE (Investissements directs étrangers) japonais sont investis en Chine. Près de 20 000 entreprises japonaises sont installés en territoire chinois et plus de 9 millions de Chinois travaillent dans des entreprises à capitaux japonais⁵⁶.

Ces deux marchés sont devenus complémentaires. Représentant plus de 20% de son commerce total, la Chine est devenue le premier partenaire commercial du Japon. Le Japon est le premier fournisseur de la Chine avec essentiellement des biens d'équipements.

⁵⁴<https://www.touteleurope.eu/actualite/chine-union-europeenne-queles-relations-commerciales.html>

⁵⁵<https://www.maxicours.com/se/cours/japon-chine-concurrences-regionales-et-ambitions-mondiales/>

⁵⁶<http://keepschool.com/fiches-de-cours/college/geographie/puissance-japonaise.html>

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Tableau N°10: Les pays au plus gros PIB de l'année 2018

Rang	Pays	PIB 2018 (milliards \$)	Evolution
1	Etats-Unis	21 345 mds \$	+4,2%
2	Chine	14 217 mds \$	+6%
3	Japon	5 176 mds \$	+4,1%
4	Allemagne	3 964 mds \$	-0,9%

Source : <https://www.journaldunet.fr/patrimoine/guide-des-finances-personnelles/1209268-classement-pib/>

La Chine et le Japon à devenir les premiers concurrents et rivaux puissants en Asie Orientale mais aussi sur le plan international avec in PIB de 14 217 milliards dollars pour la chine ce que lui donne la deuxième place suivis par le japon en troisième place avec un PIB de 3 964 milliards dollars.

Selon le FMI, Le PIB par habitant du Japon reste cependant plus de dix fois supérieure à celui d'un Chinois.

4.5 La Chine et l'Afrique

Depuis le début des années 2000, la présence chinoise en Afrique est de plus en plus remarquée. Dans un premier temps, la Chine s'est intéressée à l'Afrique comme fournisseur de matières premières, pétrole et certains métaux, qui étaient nécessaires à sa croissance en tant qu'« usine du monde ». Aujourd'hui, pour « l'empereur Xi », la conquête de l'Afrique participe au rôle prépondérant que le Chine veut jouer dans le monde⁵⁷.

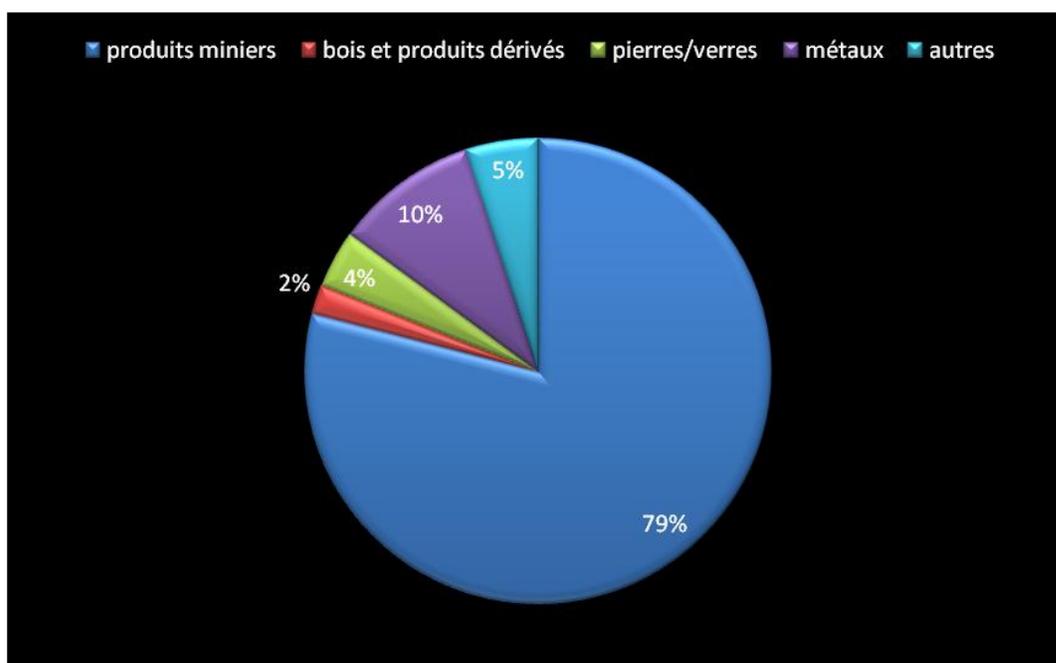
⁵⁷ <https://www.contrepoints.org/2018/10/29/328983-presence-chinoise-en-afrique-vers-une-chinafrique>

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Entre 2000 et 2007, le commerce entre la Chine et l'Afrique a été multiplié par sept pour atteindre 70 milliards de dollars. ces montants auront été multipliés par 100 depuis le début des années 1980 et la Chine deviendra le premier partenaire commercial de l'Afrique (place tenue actuellement par les Etats-Unis). C'est dire que les relations commerciales constituent aujourd'hui le principal moteur des relations sino-africaines⁵⁸.

Pour autant, à peine 10 % de l'ensemble des exportations africaines sont destinées à la Chine. Il s'agit principalement de matières premières : 70 % pour le pétrole et 15 % pour les ressources minières. A noter également que le commerce entre l'Afrique et la Chine est déficitaire pour cette dernière, les importations chinoises ne représentant que 2,5 % des importations totales du continent. Dans ce cas-ci, il s'agit principalement de produits manufacturés : textile, chaussures, appareils électroniques, équipements de télécommunication et, loin derrière, voitures.

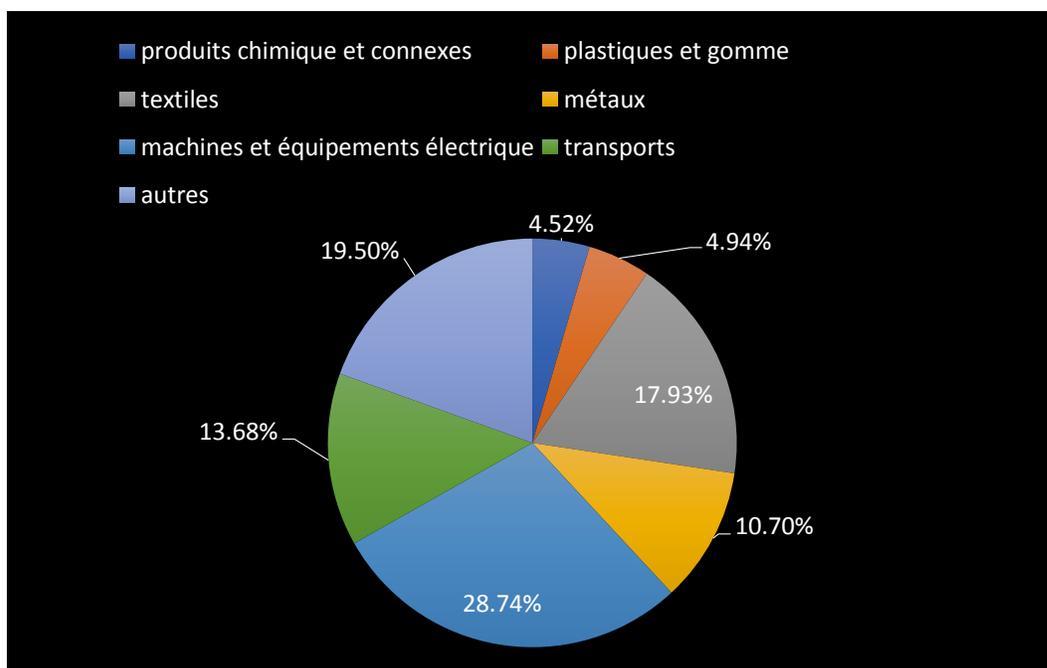
Figure N° 10 : Importations de la Chine en provenance d'Afrique, 2010



Source : http://endacacid.org/latest/index.php?option=com_content&view=article&id=329&Itemid=846

⁵⁸ <https://www.cetri.be/La-Chine-en-Afrique-avantages-ou>

Figure N°11 : Exportations chinoises à destination de l'Afrique, 2010



Source: http://endacacid.org/latest/index.php?option=com_content&view=article&id=329&Itemid=846

La Chine connaît des relations commerciales florissantes avec le continent africain, et est dorénavant responsable de 4,2 % des IDE, soit 2.5 milliards de dollars sur un total de 59.3 en 2012.

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Conclusion

L'économie chinoise, probablement destinée à devenir la première du monde, apparaît aujourd'hui comme une économie puissante qui présente de nombreux atouts.

L'ensemble des réformes de libéralisation et d'ouverture mises en œuvre depuis 1978, a permis l'insertion de ce pays autrefois autarcique dans l'économie mondiale, comme l'a démontré l'entrée de la Chine à l'OMC. Son économie a profité pleinement de cette mondialisation et est en pleine croissance.

Certes, la Chine a beaucoup progressé depuis son ouverture à l'étranger mais cette dernière a affecté le monde entier aussi.

Conclusion générale

Conclusion générale

L'accession de la Chine à l'OMC a permis sur le plan intérieur d'accélérer les réformes nécessaires au développement économique du pays, véritable priorité nationale pour subvenir aux besoins de ses 1,3 milliards d'habitants. La Chine est en transition, d'un système étatique et planifié vers une économie de marché, d'une économie agricole et rurale vers une économie industrielle, urbaine et de services. Son ouverture a été bénéfique pour son économie, ses entreprises, sa population, etc... Elle a ainsi retrouvé une certaine respectabilité à l'international et consolidé son statut de « puissance » avec qui il faut compter. De nombreuses entreprises étrangères ont également connu des succès commerciaux très significatifs, qui n'auraient pas pu être possible sans le cadre de régulation apporté par l'OMC.

Toutefois, la crainte de certaines puissances étrangères sur le respect par la Chine de principes concernant par exemple la réévaluation du Yuan ou la protection de la propriété intellectuelle pourrait avoir des conséquences diplomatiques. Un autre impact de l'adhésion de la Chine à l'OMC est l'application difficile par les pays développés des règles de l'Organisation, compte-tenu du poids du nouveau venu dans certains secteurs.

Enfin, l'OMC ne constitue pas un remède miracle à tous les nouveaux mécontentements que la Chine doit affronter sur son territoire. Le problème est surtout d'ordre social et concerne la gestion des conséquences de la redistribution très inégale des richesses. Parmi les exclus du développement économique, il faut prendre en compte les 800 millions de ruraux, les 200 millions de travailleurs migrants, les licenciés des anciennes entreprises d'Etat, etc.... Face aux difficultés qui risquent de déstabiliser le régime, le 17ième congrès du parti communiste chinois (qui s'est terminé le 22 octobre 2007) a révélé une nouvelle approche des dirigeants chinois, pour qui il ne s'agit plus de promouvoir la « croissance » de la Chine, mais un « développement » dont l'ensemble des coûts directs et indirects doivent être pris en compte. Nul doute cependant que la Chine actuelle, héritière d'une civilisation de 4500 ans, trouvera les moyens de s'adapter à la compétition globale sous l'égide des règles de l'OMC.

Bibliographies

- Guillaumont politiques d'ouvertures et croissance économique, les effets de la croissance et de l'instabilité des exportations, revue d'économie de développement pp 91-114, 1994
- Krieger krynivkiannie : L'organisation mondial du commerce structures juridiques et politiques de négociation ; vuibert ; paris, mais 2005. P 29
- L'OMC et les négociations commerciales multilatérales Jean-Marc Siroën Éditeur : De Boeck Supérieur p7

Webographie

- www.lemonde.fr
- www.wto.org
- www.wikipedia.org
- www.memoireonline.com
- www.persee.fr
- www.glossaire-international.com
- www.ceim.uqam.ca
- www.etudier.com
- www.lanouvelletribune.info
- www.tresor.economie.gouv.fr
- www.ieim.uqam.ca
- www.voyagesphotosmanu.com
- www.jstor.org
- www.glossaire-international.com
- www.liberation.fr
- www.lafinancepourtous.com
- www.iris-france.org
- www.lesahel.org
- www.courrierinternational.com
- www.touteurope.eu
- www.maxicours.com
- www.journaldunet.fr
- www.contrepoints.org
- www.cetri.be

Liste des tableaux

Tableau N°1 : Les cycles de négociations commerciales multilatérales de GATT de 1947 à 1994.....	p13
Tableau N°2 : : évolution de l'adhésion au système commercial multilatéral à l'ère du GATT et l'OMC	p23
Tableau N°3 : Faits saillants du Cycle de Doha.	p32
Tableau N°4 : Thèmes proposés.....	p34
Tableau N°5 : Niveau de protection en matière agricole en Chine après l'adhésion en pourcentage.....	p 40
Tableau N°6 : Le commerce extérieur chinois en 1978-1986.....	p44
Tableau N°7 : L'accession de la chine à l'OMC en date.....	p59
Tableau N°8 : Les principaux clients de la chine 2015-2016.....	p75
Tableau N° 9 : Principaux fournisseurs de la chine 2014-2015.....	p76
Tableau N°10 : Les pays au plus gros PIB de l'année 2018.....	p79

Liste des figures

Figure N°1 : les étapes successives prévues par le Protocol d'accension à l'OMC.....	p25
Figure N°2 : Evolution des accords commerciaux régionaux dans le monde de 1994 à 2017 (Du GATT à l'OMC).....	p28
FigureN°3 : Croissance du produit intérieur brut (PIB) de la Chine de 2014 à 2024.....	p63
Figure N°4 : Consommation d'énergie en 2017.....	p64
Figure N°5 : Volume de production de coton des principaux pays producteurs dans le monde en 2018/2019.....	p70
Figure N°6 : Croissance comparée des pays développés et des BRICS.....	p72
Figure N°7 : PIB de la Chine et des Etats Unis en milliards de \$ en PPA.....	p75
Figure N°8 : Importations européennes depuis la Chine.....	p77
Figure N°9 : Exportations européennes vers la Chine.....	p77
Figure N° 10 : Importations de la Chine en provenance d'Afrique, 2010.....	p80
Figure N°11 : Exportations chinoises à destination de l'Afrique, 2010.....	p81

Table des matières

Remerciements

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction général.....p1

Chapitre 1 : Le passage du GATT à l'organisation mondiale du commerce (OMC)

Introduction.....p4

Section 1 : Le développement et l'importance du commerce mondiale.....p4

1-1 le commerce international.....p4

1-2 Libre échange versus protectionnisme.....p5

1-2-1 Libre échangep6

1-2-2Le protectionnismep6

Section 2 : Naissance de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.....p8

2-1 présentation du GATT.....p8

2-2 historique du GATT.....p8

2-3 Les principes du GATT.....p10

2-3-1 Réciprocité des réductions tarifaires.....p10

2-3-2 Elimination des restrictions quantitatives (contingents)p10

2-3-4 Les mesures de sauvegardep11

2-3-5 Les mesures anti dumpingp12

2-3-6 Les règles sur la concurrence des loyalesp12

2-4 l'évolution du système du GATT à travers les rounds..... p12

2-5 Succès et limites du GATT..... p14

Section 3 : le passage a l'OMCp14

3-1 L'organisation mondial du commerce p15

3-1-1 L'OMC, une institution international.....p15

3-1-1-1 Structure organisationnelle de l'OMC	p15
3-1-2 L'objectif de l'OMC	p16
3-1-3 Les fonctions de l'OMC	p16
3-1-4 Les règles de l'OMC.....	p18
3-1-4-1 Les droits de douanes	p18
3-1-4-2 l'accord sur l'agriculture	p19
3-1-4-3 Propriétés intellectuelles	p20
3-1-4-4 L'accord sur les textiles	p20
3-1-4-5 L'accord sur l'ADPIC	p21
3-1-4-6 L'organe de règlement de différends.....	p21
3-2 L'accession	p22
3-2-1 Déroulement du processus d'accession	p22
3-2-2 Le processus d'accession	p24
Section 4 : Les accords commerciaux régionaux.....	p26
Conclusion.....	p29

Chapitre 2 : Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques

Introduction.....	p30
Section 1 : Le cycle de Doha.....	p30
1-1 les modalités proposés.....	p33
1-2 Les résultats de négociations.....	p33
Section 2 : Les facteurs contribuant à la propulsion de l'économie chinoise.....	p35
2-1 Caractéristique géopolitique de la chine.....	p35
2-1-1 Présentation	p35
2-1-2 Population et société	p36
2-1-2-1 Démographie	p36
2-1-3 Institution et vie politique	p38
2-1-4 Gouvernement local	p38

Section 3 : Les réformes économiques.....p39

3-1 Les vagues de réforme en chine.....p39

3-1-1 De la fin de 1978 à Octobre 1984 : réforme du système de gestion micro-économiquep39

3-1-2 D'octobre 1984 jusqu'à la fin de 1991 : réforme du mécanisme d'allocation planifiée des ressources.....p41

3-1-3 De 1992 à 1997 : Réforme de l'environnement macro-économiquep42

3-1-4 Les réformes de 1998-2000 : les réformes d'avant l'entrée à l'OMC.....p42

Section04 : Les résultats de la réforme.....p43

4-1 L'accroissement des échanges.....p44

4-2 les investissement direct à l'étranger.....p44

4-2-1 Les investissements étranger turbulentp45

4-3 Les motivations des IDE.....p45

4-3-1 La modération des coûts salariaux.....p45

4-3-2 Les contraintes de localisation.....p46

4.3.3 Le suivi des clients.....p46

4-4 L'élargissement des marchés.....p46

1. Les IDE pour la réexportationp46

2. les IDE autorisés à vendre sur le marché domestiquep47

A.Marchandises.....p48

B. Services.....p49

Conclusion.....p50

Chapitre 3 : L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Introduction.....p51

Section 01 : Procédure d'adhésion de la Chine à l'OMC.....P51

1-1 Les raisons d'adhésion de la Chine à l'OMC.....p52

1-2 La longue marche de la Chine vers l'OMC.....p53

1-2-1 De la naissance du GATT au seuil de l'OMC.....p53

1-3 Les Exigences d'adhésion de la Chine à l'OMCp54

1-3-1 L'engagement juridique pris par la Chine de libéraliser son commerce....p55

1-3-1-1 Une ouverture progressive du marché Chinois.....p55

1-3-2 Les conditions préalable d'adhésion de la Chine à l'OMC par secteur	p55
1.3.2.1 Produits industriels	p55
1-3-2-2 Agriculture.....	p55
1-3-2-3 Services.....	p56
A. Assurances	p56
B. Télécommunications.....	p57
C. Distribution.....	p57
D. Banque et valeurs mobilières.....	p58
1-4 La Chine et l'OMC en date	p58
1-5 Principes fondamentaux et règles contraignantes	p59
A-La non-discrimination, qui prend deux formes	p60
B- La libéralisation progressive	p60
C-La prévisibilité	p60
Section 2 : Les réformes d'après adhésion	p60
2-1 Libéralisation des capitaux d'Etat.....	p60
2-2 L'ouverture de secteur tertiaire.....	p61
2-3 La réforme de la structure financière.....	p61
2-4 Nouvelles réformes	p61
Section 3 : Les conséquences de l'adhésion de la Chine à l'OMC.....	p72
3-1 Le produit intérieur brut (PIB)	p62
3-2 La balance commerciale	p64
3-3 Impact sur l'agriculture.....	p65
3-4 Impact sur le secteur énergétique	p65
3-5 L'OMC, un facteur de réussite économique.....	p67
3-6 L'émergence de l'économie chinoise.....	p67
Section 04 : L'impact de l'adhésion de la Chine à l'OMC sur le reste du monde	p69
4-1 La Chine et les BRICS.....	p71
4-2 La Chine et les Etats Unis	p74
4-3 La Chine et l'union européenne.....	p76

4-3-1 Biens échangés entre l'Europe et la Chine.....	p77
4-4 La Chine et le japon.....	p78
4-5 La Chine et l'Afrique.....	p79
Conclusion.....	p82
Conclusion générale.....	p83

Bibliographie

Liste des tableaux

Liste des figures

Table des matières

Résumé

Abstract

Résumé

Notre travail de recherche a pour objet de comprendre les fonctions et principes de l'organisation mondiale du commerce (OMC) pour cerner notre sujet de recherche sur l'adhésion de la chine à l'OMC. La problématique est par conséquent la suivante « **Quel est l'impact de l'adhésion de la chine à l'organisation mondiale du commerce (OMC) sur son économie et sur le reste du monde ?** »

Préalablement dans cette étude, nous proposons une toile de fond utile à une bonne appréhension de l'analyse de ces discours en évoquant le bilan global de cette adhésion. En effet ce travail consiste à étudier et à évaluer l'impact de cette adhésion et de montré les conséquences que ce soit sur la chine comme sur le les autres pays du monde. Et pour cela nous avons dû recourir à une démarche descriptive et analytique basée sur des revues littéraires et empiriques portant sur ce sujet. Quant à l'agencement du mémoire, celui-ci s'organise autour de trois chapitres. Le premier chapitre est sur le passage du GATT à l'OMC, Le deuxième chapitre parle des Caractéristiques géopolitiques de la chine et les réformes économiques, et le troisième et dernier chapitre est sur L'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Ce travail par sa structure construit une petite mosaïque qui offrira au lecteur un regard original sur le monde chinois d'aujourd'hui, enfin nous introduirons une distance critique en soulignant la modalisation des discours e économiques actuelles à laquelle la chine n'échappe pas.

Mots clés : Organisation mondiale du commerce ; la Chine ; adhésion ; échanges internationaux

Abstract

Our research aims to understand the functions and principles of the World Trade Organization (WTO) to identify our research topic on China's accession to the WTO. The problem, therefore, is « **What is the impact of China's accession to the World Trade Organization (WTO) on its economy and the rest of the world?** »

Prior to this study, we propose a useful backdrop for a good understanding of the analysis of these speeches by evoking the overall balance sheet of this accession. Indeed, this work consists in studying and assessing the impact of this accession and showing the consequences whether on China as on the other countries of the world. And for this we had to resort to a descriptive and analytical approach based on literary and empirical journals dealing with this subject. As for the arrangement of the brief, it is organized around three chapters. The first chapter is on the passage of GATT to the WTO, the second chapter talks about China's Geopolitical Characteristics and Economic Reforms, and the third and final chapter is on China's accession to the World Trade Organization (WTO).

This work, through its structure, builds a small mosaic that will offer the reader an original look at the Chinese world today, and finally, we will introduce a critical distance by emphasizing the modulization of current economic discourses to which the China is no exception.

Keywords: World Trade Organization; China; membership; international exchanges